

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2011



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 12 octobre 2011

*La compétitivité :
enjeu d'un nouveau modèle de développement*

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS	5
Présences en tribune d'honneur et au banc du gouvernement et du parlement	5
Décès	5
Démissions	6
Nominations	6
Affectation en section.....	6
Saisines.....	6
Calendrier	7
LA COMPÉTITIVITÉ : ENJEU D'UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT	8
PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS.....	10
DISCUSSION GÉNÉRALE	20
Associations - M. Leclercq.....	20
CGT-FO - M. Chorin.....	22
Groupe des entreprises - M. Lejeune.....	23
Personnalités qualifiées - M. Obadia.....	25
Personnalités qualifiées - Mme Hézard	27
CFDT - Mme Boutrand	28
Coopération - Mme Rafaël	30
Professions libérales - M. Gordon-Krief	31
CFE-CGC - M. Dos Santos	33
Outre-mer - M. Osenat	35
Organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse - M. Dulin...36	36
Agriculture - M. Grémillet	37
Environnement et nature - Mme de Béthencourt.....	38
UNAF - Mme Koné.....	40
Mutualité - Mme Vion.....	41
Artisanat - M. Crouzet	42
CFTC - Mme Courtoux	44
UNSA - Mme Dupuis.....	46
CGT - Mme Kotlicki	47
RÉPONSE DU RAPPORTEUR.....	49
DISCUSSION DES AMENDEMENTS	51
VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS.....	51

ANNEXES	55
Annexe 1 : Amendements déposés sur le sujet <i>La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement</i>	57
Annexe 2 : Suites données par la section des activités économiques aux amendements déposés sur le sujet <i>La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement</i>	61
Annexe 3 : <i>La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement</i> Diaporama illustrant les propos de Mme de Kerviler, rapporteur ..	65

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

M. le Président. La séance est ouverte.

COMMUNICATIONS***Présences en tribune d'honneur
et au banc du gouvernement et du parlement***

M. le Président. En ouvrant cette séance, je voudrais saluer les personnalités qui nous font l'amitié d'assister à nos débats. J'ai vu en tribune M. Jean-Pierre Fourcade, que je suis heureux de saluer ; nous attendons M. Pascal Helwaser, conseiller technique auprès du cabinet du Premier ministre ; M. Romani devrait arriver. Je salue également Mme Alexia Demirdjian, M. Jean-François Legaret, M. Emmanuel Caldagues, M. Joël Darnaud, directeur général délégué d'Oseo, représentant M. François Drouin, et M. Jean-Marc Durand.

Décès

M. le Président. Nous avons à déplorer la disparition d'anciens membres du Conseil.

M. Jacques-Henri Gros est décédé le 19 septembre. Né à Gassin, il était un promoteur de l'industrie cotonnière à Mulhouse et l'un des artisans de la concentration de l'industrie textile après-guerre. Il était Président de la CCI de Mulhouse, membre du Conseil de 1969 à 1979.

M. Jacques Danon est décédé le 8 août. Né à Marrakech, il était ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur général de la société Coignet et PDG de la Société d'études immobilières et d'expertises foncières. Entrepreneur de bâtiment, il a été Président de la Fédération nationale du bâtiment, membre du Conseil au titre des entreprises privées du 1^{er} septembre 1979 au 31 août 1984.

M. Rémy Caillat est décédé le 29 septembre dans un accident. Il était né à Chambéry. Contrôleur de la Poste et à France Télécom, il avait fait ses armes de syndicaliste à Force ouvrière, en a gravi tous les échelons puis a siégé au bureau confédéral auprès de M. Bergeron, puis de M. Blondel. Il présidait la Mutuelle de l'Ain, était un des membres fondateurs de l'Association française pour l'OIT dont il en a été le secrétaire général. Il fut membre du Conseil du 28 janvier 1998 au 27 janvier 2003.

En leur mémoire, je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence.

(L'assemblée, debout, observe une minute de silence)

M. le Président. Je vous remercie. J'ai aussi exprimé en votre nom notre sympathie et notre soutien à notre collègue Annick du Roscoät, qui a perdu sa maman.

J'ai aussi exprimé nos vœux de rétablissement à notre collègue, Président du CESR de La Réunion, victime d'un grave accident.

Démissions

M. le Président. Je dois vous annoncer la démission de Mme Lienemann, MM. Charon et Marseille, qui ont été élus sénateurs.

Nominations

M. le Président. Je vous informe de la nomination, au groupe des personnalités qualifiées, de MM. Dominique Richard et Olivier Kirsch, ici présents. Chers collègues, nous vous souhaitons la bienvenue.

(Applaudissements)

Affectation en section

M. le Président. Conformément à la demande de Mme la Présidente du groupe des entreprises, Mme Evelyne Duhamel est affectée à la section de l'environnement en remplacement de Mme Françoise Colloc'h.

Saisines

M. le Président. Le Bureau a entériné la demande de changement de titre du projet d'avis que nous examinons aujourd'hui, qui désormais s'intitule *La compétitivité, enjeu d'un nouveau modèle de développement*.

Conformément aux demandes des Présidents de la section de l'éducation, de la culture et de la communication et de la section des affaires européennes et internationales, le Bureau a accepté les reports suivants : le projet d'avis sur *La mobilité des jeunes* sera présenté en plénière le mercredi 9 novembre 2011 et le projet d'avis sur *PME et commerce extérieur* lors de la séance des 28 et 29 février 2012 au lieu des 24 et 25 janvier initialement prévus.

Le Bureau a également entériné la demande de la section de l'environnement d'élaborer seulement un avis - et non un avis et rapport - sur la saisine intitulée *De la gestion préventive des risques environnementaux : la sécurité des plates-formes pétrolières en mer*.

Le Bureau a aussi pris acte du souhait de la section de l'aménagement durable des territoires d'être déchargée de la saisine intitulée *Quelle mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dans les territoires : un point d'étape*, la saisine gouvernementale sur *Le bilan du Grenelle de l'environnement* recoupant très largement l'objet de cette saisine.

Calendrier

M. le Président. Notre prochaine séance plénière aura lieu les mardi 8 et mercredi 9 novembre.

Mardi 8 novembre sera examiné le projet d'avis sur *Les négociations climatiques internationales à l'aune de la conférence de Durban*, présenté par Mme Céline Mesquida au nom de la section des affaires européennes et internationales et mercredi 9 novembre sera présenté le projet d'avis sur *La mobilité des jeunes*, saisine gouvernementale, présenté par M. Jean-François Bernardin.

La prochaine réunion de Bureau aura lieu le mardi 8 novembre.

Nous avons eu une réunion des Présidents de groupe afin que vous puissiez vous approprier l'élaboration du séminaire auquel les uns et les autres êtes conviés.

Vous savez que nous avons pris la décision de faire, au bout d'un an, le point sur notre règlement intérieur, notre fonctionnement et la répartition des rôles de tous. Vos Présidents de groupe auront à cœur de vous inviter à préparer ce séminaire, dont l'un des points consiste aussi à réfléchir au suivi des avis : nous émettons des avis, mais quel usage en est-il fait ?

Le Premier ministre nous a répondu sur l'avis que nous avons émis sur *La stratégie nationale pour la biodiversité*, qui traite des engagements internationaux et européens pris par le gouvernement français, mais aussi du rôle, de l'action des autorités françaises par rapport au Grenelle de l'environnement et de la mobilisation des acteurs. Cette réponse du Premier ministre est à votre disposition.

Vous avez aussi été un certain nombre à vous interroger sur la suite de l'avis rendu sur le Programme national de réforme et sur les relations avec les affaires européennes. Nous avons rencontré le secrétaire général des affaires européennes, M. Gilles Briatta, ainsi que Mme Anne-Laure de Coigny, qui nous ont très clairement réaffirmés que, contrairement à l'idée reçue, le système européen est très malléable à condition d'être très en anticipation par rapport à l'élaboration des décisions qui peuvent être soumises à la commission.

Il faut donc être rapidement réactif. C'est pourquoi nous avons décidé d'inviter M. Gilles Briatta à venir nous expliquer son rôle et la collaboration envisageable avec le Conseil économique, social et environnemental, dont il estime qu'il peut être un lieu d'appropriation d'enjeux de dimensions européennes et pouvoir, grâce à cette interaction, éventuellement nous saisir d'un certain nombre de travaux pouvant être soumis ensuite à la commission.

Nous avons enfin répondu à des demandes qui avaient été formulées par quelques-uns d'entre vous. D'ici à la fin du mois, nous aurons une maquette budgétaire et un organigramme. Le bureau et les Présidents de groupe seront avisés de la stratégie budgétaire, qui vous sera présentée début décembre par les questeurs.

Aujourd'hui, nous accueillons l'exposition d'art contemporain de la FIAC, qui est le pendant, la complémentarité de ce qui se passe au Louvre et au Grand Palais, et qui donne une aura tout à fait importante au Palais d'Iéna. Celle-ci rentre évidemment dans la logique de valorisation et n'est absolument pas prise en charge. Au contraire, elle engendre des recettes pour le CESE.

Enfin, je voudrais en votre nom à tous exprimer nos sincères félicitations à Jean-Baptiste Prévost, qui vient de recevoir à l'instant, l'information selon laquelle il était admissible à l'oral de l'ENA.

(Applaudissements)

Cette information, que je souhaitais officielle, lui met une obligation de réussite de cet oral. Il ne peut pas revenir devant nous avec un échec ! Il a donc toute notre sympathie.

LA COMPÉTITIVITÉ : ENJEU D'UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

M. le Président. Nous allons maintenant examiner le projet d'avis sur *La compétitivité, enjeu d'un nouveau modèle de développement* présenté par Mme Isabelle de Kerviler, au nom de la section des activités économiques, présidée par M. Jean-Louis Schilansky.

Je vais demander à M. Schilansky de venir s'exprimer.

M. Schilansky, Président de la section des activités économiques. Mesdames et Messieurs, je voudrais dire quelques mots, brefs, car Isabelle de Kerviler brûle de vous présenter notre projet d'avis.

Ce projet d'avis sur la compétitivité est évidemment tout à fait essentiel et, en même temps, extraordinairement *challenging*. C'est un vrai défi. Nous avons reçu une saisine du Premier ministre qui plaçait la barre très haut. Lorsque nous nous sommes emparés de ce sujet, nous étions loin de penser que nous y arriverions. Cela nous semblait très difficile.

Pourquoi ?

D'abord, parce que nous sommes dans un moment difficile pour l'économie et pour la croissance économique mondiale. Nous sommes en crise ou presque en crise. La compétitivité prend un relief très particulier dans ce contexte.

Deuxièmement, parce que la compétitivité en tant que telle est un sujet clivant. C'est un sujet clivant lorsque l'on vient de points de vue, d'origines, de positions, de groupes aussi différents que ceux qu'il y a au CESE. Arriver à sortir quelque chose sur ce sujet était extraordinairement difficile.

Dans ce projet d'avis, il y a deux choses qui sont liées mais qui sont dans deux temps.

Il y a d'abord un constat partagé. Arriver de nouveau, avec des points de vue aussi différents, à obtenir un constat partagé est quelque chose de tout à fait remarquable. Le fait d'internaliser ce problème de compétitivité, ce qu'il représente, c'est vraiment la source de création de richesses, donc la source de financement du modèle français. C'est quelque chose de très important, de fondamental.

Deuxièmement, il y a des pistes pour améliorer cette compétitivité, notamment par rapport à l'Allemagne, comme nous le demandait le Premier ministre.

Ce sont les deux points dont va parler Isabelle de Kerviler. Elle va détailler, à la fois le constat et les pistes, ce que la section a été élaboré.

Je voudrais très sincèrement rendre hommage à Isabelle, qui a fait un travail remarquable. Elle a travaillé durant toutes ses vacances sur ce sujet. C'est à saluer. Surtout et aussi, je voudrais saluer le travail de la section, la cohésion qui s'y est installée, ce qui n'était pas évident. S'agissant de la section des activités économiques, cela marque un temps dans notre développement, notre façon de travailler ensemble.

Ce temps, cette réussite, puisque ce projet d'avis a été voté à l'unanimité en section, augure bien du reste de la mandature. En mon nom personnel, je veux remercier Isabelle de Kerviler, l'administration et tous les membres de la section qui ont participé à ce travail.

Je donne la parole à Isabelle de Kerviler.

(Applaudissements.)

M. le Président. Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais saluer dans la tribune l'arrivée de M. Vincent Chriqui, directeur général du Centre d'analyse stratégique, que je tiens à remercier.

À l'instar du Président, je voudrais souligner que cet avis arrive à un moment où chacun mesure l'accélération de l'histoire. L'Europe est à un carrefour extrêmement préoccupant. Nous sentons bien que tous nos modèles de solidarité peuvent exploser si nous n'arrivons pas à retrouver des éléments de croissance et, dans cette croissance, des éléments de compétitivité pour ne pas s'appauvrir quand les autres se développent.

Le fait que l'ensemble des forces vives du Conseil ait souhaité avoir un diagnostic partagé pour ensuite dégager quelques pistes me paraît être un élément très important.

Sans plus tarder, en remerciant M. de Ratuld et M. Massip, les administrateurs, je donne la parole à Mme de Kerviler. Je vous remercie pour le travail et la passion avec laquelle vous avez souhaité relever ce défi.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

Les propos du rapporteur sont illustrés par le diaporama publié en annexe.

Mme de Kerviler. Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer de faire partager ma passion.

Monsieur le Président, Monsieur le ministre, mes Chers collègues, Mesdames, Messieurs, je vais vous présenter le projet d'avis sur la compétitivité.

Au préalable, comme l'a fait le Président Schilansky, je voulais remercier tous les membres de la section. Ce projet d'avis est vraiment un travail commun. Le Président Schilansky a souligné qu'il avait été voté à l'unanimité. J'ai coutume de dire que l'improbable est arrivé. Je ne pensais vraiment pas que nous aurions l'unanimité en matière d'approbation sur un sujet aussi conflictuel.

Je voulais également remercier l'administration de la section, qui nous a beaucoup aidés.

Je vais maintenant passer au vif du sujet.

Nous avons eu une lettre du Premier ministre nous demandant d'expliquer les écarts de compétitivité de la France, notamment par rapport à l'Allemagne mais pas uniquement, et de suggérer des propositions. Dès lors, nous avons respecté ces deux parties. Nous avons fait une partie « constats » et une partie « propositions ».

Dans la partie « constats », vous avez deux parties : le contexte de la saisine et les atouts et faiblesses de l'économie française.

Première difficulté : se mettre d'accord sur la définition de la compétitivité. Croyez-moi, ce n'était pas gagné ! Nous avons finalement retenu la définition que donne l'Union européenne de la compétitivité : « *La compétitivité, c'est la capacité d'un pays : premièrement à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants, deuxièmement à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale, le tout dans un environnement de qualité* ».

Cette définition a un grand mérite : elle souligne que la compétitivité n'est pas une fin mais un moyen.

Après l'accord obtenu sur la définition de la compétitivité, nous sommes passés aux facteurs déterminants de la compétitivité et nous avons retenu une approche globale.

De multiples facteurs influencent la compétitivité. Il y a évidemment les facteurs coûts classiques : le coût des facteurs de production (la consommation intermédiaire, le coût du travail, le coût du capital, le coût des autres ressources externes) et le taux de change.

En dessous, vous avez tous les facteurs hors prix ou hors coûts, tout aussi importants et nombreux. Vous avez la qualité des produits et les savoir-faire professionnels, la force de vente et le service après-vente, l'effort de recherche et d'innovation, l'organisation du travail et le dialogue social, la formation continue, l'obtention de financement à des taux acceptables, enfin des politiques publiques favorables qui permettent aux acteurs économiques d'évoluer dans un cadre performant, je veux parler des infrastructures et des services publics.

Passons au constat de la perte de compétitivité de la France.

Pourquoi l'Allemagne et la France ?

Quand on regarde l'économie de la zone euro, l'Allemagne correspond à 27 % du PIB de cette zone et la France à 21 %, soit presque la moitié du PIB européen au niveau de la zone euro.

Autre point important : la France est le 3^{ème} fournisseur et le premier client de l'Allemagne. Sont passés devant nous la Chine en 2009 puis les Pays Bas en 2010. Nous ne sommes plus que le 3^{ème} fournisseur de l'Allemagne. En revanche, l'Allemagne est notre premier fournisseur et notre premier client.

Lorsque je vous aurai dit que l'Allemagne a beaucoup contracté sa demande intérieure, on voit également d'où peut venir l'origine de nos ennuis en matière d'exportation.

Le transparent suivant est éloquent. On a pris les parts de marché à l'export dans la zone euro pour neutraliser le problème du taux de change de l'euro. En dix ans, la France a perdu plus de 4 points, l'Allemagne presque 3 points. En 2009, on avait une part de marché à 13,5 % pour la France, à 32,2 % pour l'Allemagne, soit un rapport de 2,4 entre l'Allemagne et la France. C'est considérable. Cela traduit réellement notre perte de compétitivité par rapport à notre principal partenaire.

Pourquoi ? Première chose : le poids de l'industrie dans les deux pays. Sur ce *slide*, vous avez le pourcentage de l'industrie de la valeur ajoutée. Je prends 2008 volontairement car c'est avant la crise. En 2008, l'industrie pèse 13,7 % en France et 25,6 % en Allemagne, soit pratiquement un rapport de 1 à 2.

Plus de 80 % des exportations et plus de 80 % de l'innovation viennent de l'industrie. On comprend alors où est l'origine principale du problème.

Déjà Georges Pompidou disait « *La France n'aime pas son industrie* » ; il voulait souligner l'importance stratégique de l'industrie pour un pays. L'un des intervenants nous a expliqué toute la différence entre la France et l'Allemagne : les parents emmènent en Allemagne les enfants à la foire de Hanovre, en France, ils les emmènent à la foire de Paris. J'avais trouvé que c'était une bonne illustration des différences de conception.

Autre point qui a suscité beaucoup de discussions passionnantes et passionnées dans la section : le coût du travail et la productivité. En 2000, l'écart était à peu près de 10 % entre le coût de la main-d'œuvre dans l'industrie en France et en Allemagne. En 2008, on arrive à égalité. Cela signifie qu'en termes de compétitivité, on a perdu en 2008 l'avantage coût que nous avions. Raison de plus pour être bon sur les facteurs hors prix.

Ce constat doit être atténué lorsque vous regardez la productivité. Nous avons choisi de prendre la productivité par personne occupée. En 2010, pour un indice 100 dans l'Union européenne, vous avez 120 pour la France et 105 pour l'Allemagne. Nous avons une main-d'œuvre qualifiée et productive. Cela atténue le problème du coût.

Ceci était le contexte de la saisine - la partie A. J'en viens maintenant à la partie B : l'analyse des forces et des faiblesses de l'économie française.

D'abord, l'environnement. Un point très important et positif en terme de compétitivité : le dynamisme de notre démographie. La France compte soixante cinq millions d'habitants, l'Allemagne quatre vingt deux millions. C'est le pays le plus peuplé d'Europe. Mais notre taux de fécondité est différent : 1,98 en France, 1,36 en Allemagne. L'Allemagne vieillit. En 2050, on arrivera quasiment à égalité en termes d'habitants : soixante et onze millions pour la France, soixante quatorze millions pour l'Allemagne. On se rejoint autour de l'année 2055. C'est un atout important de la France.

Deuxième sujet très discuté dans la section : des prélèvements obligatoires mais aussi une production sociale élevée. On a pris ici les sources de l'OCDE : l'Allemagne a un écart important avec la France. Dans le projet d'avis, nous avons retenu les chiffres de la Cour des comptes qui a fait une étude complète sur les prélèvements fiscaux et sociaux en France et en Allemagne. L'écart avec l'Allemagne est de 3,5 points. En 2008, nous sommes en pourcentage du PIB à 42,8 % de prélèvements obligatoires, 39,3 % en Allemagne.

Cette remarque est à corriger avec le « coin socio-fiscal », c'est-à-dire l'impact des prélèvements sociaux et fiscaux sur les revenus disponibles. Nous avons tiré nos sources de l'OCDE en 2009, en prenant l'exemple d'un célibataire sans enfant avec un niveau moyen de salaire. Le coin socio-fiscal est à peu près équivalent : 50 % en France (49,2 %), 50,9 % en Allemagne.

Quant à l'appareil productif lui-même, ce *slide* est très important. Il constate deux choses. D'abord, le nombre de ce que l'on appelle « les entreprises de taille intermédiaire », les fameuses « ETI », qui comprennent de 250 à 5 000 salariés. Nous en avons 4 500 en Allemagne contre 1 000 en France (un rapport de 1 à 2). Ce sont les ETI qui innovent le plus et qui exportent le plus. Nous avons un handicap d'entreprises de taille intermédiaire.

Dans les entreprises exportatrices, le constat est encore plus catastrophique. En France, nous en avons 92 000, en Allemagne 364 000, soit un rapport de 1 à 4.

On a deux fois moins d'ETI et quatre fois moins d'entreprises exportatrices !

Le transparent suivant met le focus sur un point très important et sur le rôle clé de la recherche et développement dans l'exportation. Les Allemands ont un processus que l'on appelle « l'innovation permanente » : leurs produits sont constamment améliorés car ils ont beaucoup d'innovation. Pour faire le constat de l'évolution de la France et de l'Allemagne : sur ce graphique, vous avez le poids de la recherche en pourcentage du PIB. En 1995, l'Allemagne était sous la France : nous étions à 2,30 et l'Allemagne à 2,20. En 1997, match nul ; les courbes se croisent. En 2008, elles s'éloignent, la France est en dessous, l'Allemagne au-dessus ; la France est autour de 2,10 et l'Allemagne autour de 2,65 soit plus de ½ point de PIB en terme d'écart.

Ce constat est aggravé si l'on regarde la ventilation de la recherche entre le secteur public et privé. En France, c'est 50/50, en Allemagne, un tiers de recherche publique, deux tiers de recherche privée (secteur public 52 % en France et entreprises 48 % ; l'Allemagne est à 32 % pour le secteur public et 68 % pour les entreprises). Cela explique déjà les écarts de compétitivité.

Dernier *slide* qui a un impact important : le taux de marge des entreprises françaises. C'est en fonction du taux de marge que l'on investit. La France a un taux de marge parmi les plus bas d'Europe. En 2009, nous sommes à 29,8 % de la valeur ajoutée brute pour l'excédent brut d'exploitation, l'Allemagne est à 38,4 % soit un écart de 8,6 points : presque 9 points d'écart dans les capacités d'investissement.

Si l'on regarde en dessous de l'excédent brut d'exploitation, on trouve le résultat après impôt, c'est-à-dire ce qui reste à l'entreprise ; cette masse se divise en deux morceaux : les dividendes d'un côté, les résultats mis en réserve de l'autre. En France, les dividendes sont plus élevés que la moyenne européenne alors que le taux d'autofinancement mathématiquement est l'un des plus bas d'Europe. Je rappelle que la somme des deux donne le résultat après impôt qui est dans la moyenne européenne, de l'ordre de 38 % de l'EBE.

Nous avons un taux de marge faible, presque 9 points d'écart avec l'Allemagne. Notre résultat après impôt est dans la moyenne européenne. Quand on *split* ce résultat après impôt, on a beaucoup de dividendes, peu de bénéfices mis en réserve et peu d'autofinancement au niveau des entreprises.

Ce constat, vous le retrouvez à la première page dans la fiche de presse. Vous avez la définition de la compétitivité : ce n'est pas une fin mais un moyen. Puis, on constate les parts de marché à l'exportation, notamment dans la zone euro. Ensuite, on rappelle les principaux atouts de la France.

On termine sur les points qui fâchent : niveau de formation qui se dégrade, image de l'industrie dévalorisée, nombre d'ETI insuffisant, effort de R&D insuffisant dans le secteur privé, problème de financement et un taux d'autofinancement parmi les plus bas d'Europe.

Ceci était le constat partagé. Mais les membres de la section et moi-même sommes fiers des propositions partagées. Croyez-moi les débats ont été très vifs sur les propositions, vifs sur certains points au niveau du constat mais plus vifs encore au niveau des propositions.

Dans la partie C du projet d'avis, on a « anticipé sur le nouveau modèle de croissance durable ». Dans ce titre, vous avez beaucoup de choses.

Les propositions sont déclinées en quatre grands thèmes. Tout d'abord, la définition des objectifs de long terme. L'idée étant que, pour agir à court terme intelligemment, il est nécessaire de savoir où nous allons à moyen et à long terme. Le point deux est « améliorer l'environnement des entreprises ». Le point trois est « valoriser le potentiel humain ». Enfin, « dynamiser notre appareil de production ». Nos propositions étaient directement liées à nos constats.

Le premier des quatre thèmes est de définir des objectifs de long terme.

Le premier point abordé était le souhait d'aller vers une croissance durable intégrant les enjeux environnementaux. La problématique est d'avoir une croissance plus économe en matières premières et en ressources naturelles.

La section a émis le souhait que les politiques publiques favorisent l'économie de fonctionnalité et l'écoconception. La première conduit à un autre mode de fonctionnement et à privilégier la location sur la vente (Citroën s'est bien engagée dans cette voie). L'écoconception consiste à prévoir les différents cycles de vie d'un produit, y compris en fin de vie, notamment comment le recycler. Enfin cela suppose une modification des mentalités, notamment des consommateurs qui vont préférer la durabilité et la qualité des produits.

Le deuxième point très important est l'État stratège et la réindustrialisation. La France a peu de problèmes sur le rôle structurant de l'État ; c'est une constante. L'idée est de réindustrialiser en passant par une stratégie de développement par l'industrie et non par une politique seulement en faveur de l'industrie. La stratégie de développement par l'industrie suppose de faire des choix, ce qui implique des perdants et des gagnants. Ces choix s'exercent en faveur des activités ayant une forte valeur ajoutée et répondant aux enjeux de développement durable.

Ce choix de la réindustrialisation suppose que l'État détermine et protège un certain nombre de secteurs stratégiques. Nous avons abordé les différents outils mis en place depuis quatre ou cinq ans en faveur de la réindustrialisation et des secteurs stratégiques. Il s'agit des États généraux de l'industrie suivis par la Convention nationale de l'industrie, le Fonds stratégique d'investissement, le grand emprunt et le Médiateur du crédit. Les membres de la section ont souhaité une clarification et une coordination de tous ces outils, notamment du FSI. Comment concilier l'intérêt général et l'objectif de rentabilité ? Le FSI répond qu'il est un investisseur avisé.

Le troisième aspect est que cette réindustrialisation suppose que l'État stratège définisse un mix énergétique. Un seul type d'énergie ne suffira pas et il revient à l'État de le déterminer.

Enfin les membres de la section ont souligné que l'État ne devait pas se focaliser uniquement sur l'international mais aussi sur le local. Nous avons évoqué les contrats de projets État/région qui sont quasiment du même ordre que le grand emprunt, à savoir trente milliards d'euros pour les premiers et trente cinq milliards d'euros pour le second.

Le dernier point concerne une véritable politique industrielle européenne. Ce sujet a été bien débattu. Le point un évoque que la politique de la concurrence ne doit plus être un dogme. Au niveau de l'Europe tout est basé sur le fait de savoir s'il y a atteinte ou non à la concurrence. L'un de nos orateurs n'était pas sûr que nous aurions pu créer EADS en 2011.

Par rapport à la politique européenne, Monsieur le Président, ce serait peut-être une saisine à avoir au Conseil. Nous avons rappelé les quatre filières classiquement soutenues soit ouvertement comme au Japon avec le Miti, soit implicitement comme aux États-Unis. Je les rappelle : le numérique et les technologies de l'information, la bioscience et la santé, les matériaux et les transports du futur enfin les nouvelles énergies et les technologies propres. Il ne nous appartenait pas de définir les secteurs que l'Europe doit déterminer et protéger. Cependant, après une réflexion commune au sein des pays de l'Union européenne, nous souhaiterions une politique pour protéger et dynamiser un certain nombre de secteurs prioritaires.

Le deuxième thème est « améliorer l'environnement des entreprises ». Concernant le financement des entreprises, la première idée est de renforcer le rôle d'Oseo, notamment en matière d'intervention en vrais fonds propres. Oseo cofinance en général des prêts et accorde des prêts participatifs qui sont des quasi fonds propres (entre les fonds propres et les dettes) mais elle n'intervient pas en matière de fonds propres durs.

La deuxième idée est le lancement d'un grand emprunt auprès des épargnants privés sous l'égide de la Caisse des dépôts et consignations avec une grande campagne de communication sur son but : financer la réindustrialisation.

Nous gagnerons la bataille de la compétitivité uniquement si elle est l'affaire de tous, comme c'est le cas en Allemagne.

Troisième idée : ne pas oublier le financement des petites entreprises. Notamment, le représentant de l'artisanat a souhaité des assouplissements pour les entreprises artisanales pour avoir accès à Oseo.

Quatrième idée : la modulation du taux de l'IS. Le taux d'autofinancement des entreprises françaises est parmi les plus bas d'Europe (13 % de l'EBE). Il nous semblait judicieux de moduler le taux de l'IS selon que le résultat serait distribué ou pas. Un certain nombre d'éléments ont été rajoutés, notamment par rapport aux types d'entreprises concernées, mais l'idée mérite d'être creusée car c'est une façon d'inciter les entreprises à s'autofinancer. Or l'autofinancement « coûte zéro ».

Le deuxième point est de moderniser les infrastructures en liaison avec les territoires. La situation géographique centrale de la France est un atout ; il est conforté par de bonnes infrastructures. Dans toutes les études comparatives des pays et de leur attractivité, la bonne accessibilité de la France est toujours soulignée.

Ainsi, malgré la période de disette financière, l'État ne doit pas négliger le financement des infrastructures pour ne pas nous faire perdre un avantage compétitif considérable.

Dernier point : allier instabilité et évolution de l'environnement fiscal et social. Pour les investisseurs, il est encore plus insupportable d'avoir de l'instabilité que des charges fiscales élevées. Nous formulons le vœu d'une stratégie fiscale à moyen terme.

Sur l'environnement social, nous avons constaté que notre choix de société est d'avoir une protection sociale élevée. Cela a joué le rôle d'amortisseur pendant la crise. Par ailleurs, le financement actuel est en majorité assis sur les salaires alors que les prestations sont universelles (notamment famille et santé).

Nous avons indiqué dans le projet d'avis qu'il était urgent de trouver une autre assiette. Nous avons repris les trois pistes traditionnelles - en y ajoutant une quatrième - à savoir la CSG, la TVA sociale et la contribution sur la valeur ajoutée. Les pistes nouvelles concernent une pression fiscale sur la consommation des ressources naturelles et la pollution et sur les échanges financiers.

Dans un avis sur la compétitivité, la seule assiette qui pourrait avoir un impact est la TVA sociale, sous réserve que les entreprises répercutent l'allègement de charges par une baisse des prix. En effet, les exportations ne sont pas soumises à la TVA alors que les importations le sont. Ainsi, nos exportations seraient plus compétitives et les importateurs financeraient une partie de notre protection sociale.

De nombreuses études ont été réalisées en la matière et il est difficile de conclure sur ce que serait l'impact réel de la TVA sociale. Ce serait positif sur la compétitivité mais négatif sur le pouvoir d'achat.

En point trois, valoriser le potentiel humain. Le manque d'attractivité des métiers scientifiques et techniques a été relevé. Or, ces métiers sont les moteurs de l'innovation. Par conséquent, une attention particulière doit y être attachée.

Un moyen pour y parvenir serait de décroïsonner les diverses disciplines scientifiques pour marquer leur cohésion et favoriser chez les enfants l'expérimentation et l'observation.

Deuxième idée : revaloriser les carrières des ingénieurs, des autres cadres et des techniciens. Une grande différence apparaît ici avec l'Allemagne. En effet, dans ce pays, les rémunérations sont plus élevées dans le secteur de l'industrie que dans celui des services contrairement à la France.

Deuxième grande différence avec l'Allemagne : le rôle essentiel de l'apprentissage et de la formation continue. En Allemagne, le mode de formation tant scolaire que professionnel est valorisé, ce qui n'est pas le cas en France. Dans la section, tous les membres ont souligné le fait que l'apprentissage ne devait plus être un choix par défaut. Cela suppose une coopération importante entre l'Éducation nationale et les chambres consulaires (chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers) mais également une coopération avec les professions. Dans mon domaine, l'expertise comptable, les professionnels de la comptabilité élaborent le contenu des programmes ; de cette façon, les gens sont formés par rapport aux besoins de la profession.

Enfin, les membres de la section ont insisté sur la nécessité d'une part, que la formation continue soit accessible à tous les niveaux de qualification et non pas réservée à ceux qui ont déjà une qualification importante, d'autre part, qu'elle puisse compenser les déficits de la formation initiale.

Troisièmement, la gouvernance des entreprises (nous avons repris la comparaison avec l'Allemagne). En Allemagne, les conseils d'entreprise dans lesquels siègent la direction et les salariés permettent la remontée des informations du terrain ; les salariés étant proches de la production et des clients, dès qu'ils constatent un problème, ils remontent l'information. D'où une innovation permanente. Nous souhaitons que l'approche *bottom up* soit privilégiée. Or, en France, l'information va du haut vers le bas et non pas du bas vers le haut.

Nous avons rappelé d'une part que l'économie sociale et solidaire est un mode de gouvernance original qui favorise la cohésion sociale, d'autre part, qu'une plus grande association des salariés à la gouvernance de l'entreprise permet d'accroître ses performances. Monsieur le Président, une saisine sur ce point serait la bienvenue, et nous avons même le futur rapporteur, éventuellement !

Vers un nouveau partage de la valeur ajoutée : nous avons ajouté le point d'interrogation, qui n'existait pas dans la première version. Le pourcentage des salaires, et donc du taux de marge, est stable depuis le milieu des années 1980. Depuis vingt-cinq ans, nous sommes au même niveau de répartition. Dans la section, nous avons souhaité rappeler l'importance de la régulation financière favorisant la responsabilité sociale des investisseurs et nous étions assez partisans d'un accroissement de la participation et de l'intéressement à deux conditions : d'abord un dialogue social de qualité - c'est le cas en Allemagne - ensuite, cette participation et cet intéressement ne prennent pas la place des salaires.

Quatrièmement : dynamiser notre appareil de production.

« Consolider le tissu économique » : nous retrouvons ici les ETI, l'idée étant de favoriser leur apparition. En France, les *leaders* mondiaux ont été très chouchoutés, l'on a mené une politique active pour les petites entreprises, mais entre les deux, l'on n'a pas été très actif. Par rapport à l'État stratège, il y a aussi un certain nombre de choses à faire. Oséo et le FSI ont comme cible privilégiée les ETI.

Compte tenu du faible nombre d'ETI, un appui individualisé serait envisageable et nous avons insisté sur une relation harmonieuse entre grandes, moyennes et petites entreprises. Nous en sommes arrivés au sujet de la cotraitance. En Allemagne, lorsqu'il y a un contrat de sous-traitance, le donneur d'ordre et les sous-traitants de rang 1, 2, 3 et 4 se retrouvent en début d'opération pour se partager les tâches et les résultats. Cette culture du dialogue en début d'opération n'existe pas en France ; elle a été réclamée par tous les membres de la section, qui ont insisté non seulement sur le partage des responsabilités entre donneur d'ordre et sous-traitants, mais également sur le partage des résultats.

Au niveau des transmissions, nous avons souligné un point qui mériterait une étude : la reprise d'une entreprise sous la forme coopérative. C'est une forme de gestion qui est peu exploitée en France et qui pourrait être creusée.

« Soutenir de nouvelles spécialisations » : c'est l'idée de ré-industrialisation avec un saut qualitatif. Concernant la réorientation de notre appareil de production, je citerai deux points importants : d'abord la montée en gamme, ensuite des investissements précoces dans les secteurs d'avenir. La montée en gamme est très importante parce que vous êtes beaucoup moins soumis à la pression sur les prix lorsque vous êtes dans le haut de gamme. Il faut savoir que la France, en dix ans, a perdu un quart de ses marchés haut de gamme pendant que l'Allemagne grimpeait.

Nous avons repris les différents travaux et la synthèse du CAS en la matière qui a classé en trois grandes catégories les secteurs d'avenir : les technologies de l'information et de la communication, les filières vertes et tous les biens et services adaptés au vieillissement.

Nous avons tenu à souligner qu'il ne fallait cependant pas négliger nos atouts naturels, notamment nos bonnes performances au niveau agroalimentaire. Nous avons insisté également sur la mer ; grâce notamment à l'outre-mer, la France a la deuxième zone économique exclusive au monde, après les États-Unis. Or, les activités maritimes ne sont pas suffisamment prises en compte dans notre économie.

Dernier point sur les spécialisations : nous avons rappelé l'importance des services. Nous avons des *leaders* mondiaux reconnus en matière d'environnement (énergie, eau, déchets). Le marché des services étant encore très peu concentré, il existe des possibilités de gagner des marchés.

« Renforcer la R&D et l'innovation » : il revient ici à la puissance publique de définir une stratégie de recherche. C'est ce qui a été fait fin 2009 avec la Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI). Nous avons souhaité une pérennisation des interfaces entre la recherche publique et la recherche privée, notamment avec les Instituts Carnot qui sont des laboratoires labellisés parce qu'ils sont très orientés vers la recherche appliquée.

On a souhaité que les grands organismes de recherche publique, très reconnus au niveau mondial, s'ouvrent plus vers les entreprises. Nous avons rappelé l'importance du rôle joué par les pôles de compétitivité dans le développement des territoires ainsi que le rôle stratégique des pôles à vocation mondiale.

Nous avons abordé un sujet qui a prêté à beaucoup de discussions : le crédit d'impôt recherche. Certains membres de la section ont souligné les effets d'aubaine, le transfert des petites entreprises vers les grandes. Mais je ne résiste pas au plaisir de vous citer ce que nous a dit Denis Ranque lors de son audition : « *Certes, les grandes entreprises continueraient à faire de la recherche s'il n'y avait pas le crédit d'impôt recherche, simplement les centres de recherche ne seraient peut-être pas localisés en France* ». Il n'empêche que, compte tenu du coût du crédit d'impôt recherche, notamment depuis 2008, une évaluation précise de ses effets est importante. Le crédit d'impôt recherche coûte un peu

plus de quatre milliards ; c'est lié au plan de relance qui donne aux entreprises la possibilité de se faire rembourser de façon anticipée le crédit d'impôt recherche. En vitesse de croisière, son coût devrait être de deux milliards et demi. C'est encore très conséquent !

Enfin, avoir des chercheurs motivés (comme on voulait des ingénieurs et des techniciens motivés) signifie rendre leur carrière plus attractive et, lorsqu'ils partent à l'étranger, se débrouiller pour qu'ils reviennent.

*
* *

En conclusion, nous sommes revenus à l'introduction, en rappelant que la compétitivité n'était pas une fin mais un moyen. C'est un objectif structurel permettant de sauvegarder notre modèle social. À une condition : que la compétitivité devienne l'affaire de tous ; il faudrait un débat public en la matière afin que les citoyens s'approprient cette idée. J'avais lancé une idée qui n'a pas été retenue par les membres de la section et à laquelle je tiens : le Grenelle de la compétitivité, pour mobiliser les citoyens autour de cette idée de la compétitivité.

Il n'y a pas de solution miracle. Il y a un ensemble de mesures, des mesures à court et à long terme, que nous avons eu quelques difficultés à classer. Nous avons mis dans les mesures à long terme tout ce qui concerne la transformation des mentalités, en particulier les ETI et la coopération entre les entreprises, le dialogue social et l'éco-conception.

L'idée est de parvenir à une ré-industrialisation, avec un saut qualitatif, qui soit respectueuse des enjeux environnementaux. Dans un CESE, je pense que nous remplissons parfaitement notre objectif.

Hier, en réunion de groupe, l'on m'a expliqué que ce projet d'avis marquait le début d'une démarche. Je conclurai sur ce point : nous avons encore beaucoup de choses à creuser au sein de cette maison.

(Applaudissements)

M. le Président. Je vous remercie, Madame le rapporteur. Je voudrais saluer le Président et vous-même pour la pédagogie des enjeux que vous avez su exprimer au travers de votre exposé.

Je retire de votre exposé deux, trois enseignements sur lesquels nous devrions méditer. Vous avez clairement indiqué que certaines tendances peuvent fragiliser ou augmenter la compétitivité franco-allemande. J'en vois une, qui n'a pas été abordée, mais qui, à mon avis, est d'actualité et va peser dans le différentiel de compétitivité franco-allemande : le coût de l'énergie. Dans quelques années, ce sujet risque de peser lourd.

Le deuxième élément concerne la démographie. On voit bien que cette dernière va bouleverser le rapport entre salaires, revenus, retraite, épargne ; le rapport de Michel Camdessus disait que le vieillissement naturel de la population fait perdre entre 0, 0,3 et 0,4 % de croissance. Quand on voit la tendance allemande, on peut peut-être aussi avoir des corrections.

Vous avez évoqué des sujets qui sont, me semble-t-il, tout à fait intéressants pour le CESE, sur les charges pesant sur le travail, la fragilité des infrastructures. Il est observé que la rentabilité capitaliste à court terme mettant l'accent sur l'investissement productif, et pas sur l'investissement en réseau, est un facteur qui, paradoxalement, peut créer des hypertrophies dans certains secteurs et des fragilités dans d'autres. La société américaine est en train de connaître cette fragilisation par des infrastructures de transports relativement peu aux normes par rapport aux exigences modernes.

Les rentabilités des capitaux investis posent donc le débat du mariage « capitaux publics et capitaux privés ».

La problématique de la dette sera un sujet majeur à fort impact sur les marges de manœuvre. J'ai bien tenu compte de ce que vous indiquiez sur « *la France a des amortisseurs sociaux importants pour traverser la crise* ». Nous n'avons pas mis suffisamment l'accent sur les amortisseurs publics, tel Oseo, ayant pu permettre d'amortir un choc terrible pour les petites et moyennes entreprises françaises, et peut-être même les entreprises intermédiaire.

Nous avons été très sensibles à votre intervention sur la fragilité de la France sur les ETI. C'est un sujet sur lequel il y a non seulement une problématique quantitative, mais également une problématique qualitative.

Il existe un partenariat très efficace, en Allemagne, entre les majors et les ETI. En France, la problématique de la sous-traitance, quelquefois, semble être trop excessive. Il peut y avoir une gestion contraignante des ETI au profit des majors pour ne pas parler de transfert de marges.

Je suis tout à fait favorable, si vous l'estimez utile, à ce que le CESE puisse s'autosaisir sur la problématique de la stratégie de l'État et la problématique de la gouvernance des entreprises au moment où un débat nécessaire, mais pas suffisamment abordé, sur l'émergence d'une société de l'immatériel est en train de créer un nouveau modèle économique en marche. Nous avons besoin de réfléchir à notre système de gouvernance des immatériels en entreprises, notamment des ressources humaines.

Sans plus tarder, je vais donc demander aux groupes de bien vouloir s'exprimer.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. La discussion générale est ouverte. La parole est à M. André Leclercq, au nom du groupe des associations.

Associations - M. Leclercq

M. Leclercq. Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes Chers collègues, Mesdames, Messieurs, la mesure de compétitivité de l'économie française est forcément dépendante des performances des autres économies en

Europe et dans le monde, ce qui la rend profondément relative. À l'heure d'une demande accrue de convergence européenne des politiques économiques, cette question se pose donc avec une acuité nouvelle.

Dans le contexte actuel de crise économique, l'économie française a besoin de sortir de l'écartèlement entre l'austérité dictée par la finance d'un côté et, de l'autre côté, des objectifs de développement économique durable.

Pour assurer la compétitivité de notre économie, nous avons la responsabilité de proposer des pistes pour des investissements de long terme qui seuls permettront d'améliorer durablement le niveau de vie des Français et de leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale dans un environnement de qualité.

Les associations, plus largement l'économie sociale et solidaire, offrent de nombreuses potentialités. Poursuivant une finalité de service à la collectivité, les emplois de l'économies sociale ne sont pas délocalisables et amélioreront de façon concrète la cohésion sociale de notre pays. Cet enjeu spécifique devra sans doute faire l'objet de travaux futurs pour mieux prendre en compte l'utilité sociale dans la mesure de la richesse nationale.

C'est en s'appuyant sur cette appartenance à une « autre économie » que le groupe des associations soutient en priorité les propositions visant à valoriser le potentiel humain, notamment pour la gouvernance des entreprises à laquelle les salariés devraient être mieux associés et pour un nouveau partage de la valeur ajoutée.

Cependant pour que l'économie française soit performante, elle a également besoin de libérer son énergie créatrice. La recherche et l'innovation (technologique et sociale) sont des facteurs essentiels de notre compétitivité. Aux côtés de la recherche privée, la recherche publique offre au moins deux avantages :

- elle n'est pas soumise aux seuls objectifs à court terme ;
- elle réinvestit immédiatement dans l'enseignement.

Ce dernier point est fondamental. Il doit être décliné pour une meilleure activité des métiers scientifiques ainsi que pour la qualité des formations, par apprentissage ou formation continue.

Il s'agit donc de créer des synergies. Les pôles de compétitivité en sont un exemple, et à la coopération entre l'entreprise et la recherche, doit s'ajouter la mobilisation de toutes les sources de vie dans les territoires.

Enfin, il n'est bien entendu pas possible de parler de productivité compétitive sans parler de son financement. On se doit de tirer la leçon de la faillite d'un système basé sur la capitalisation spéculative de court terme et qui laisse aux seuls revenus du travail le soin de financer l'économie redistributive. Le financement de l'intérêt général, dont celui de la protection sociale, doit faire l'objet d'une évolution de l'environnement fiscal et social dans un souci d'équilibre et de justice. Il convient d'explorer rapidement les pistes évoquées.

Notre rapporteur a su franchir les étapes d'un traitement d'un sujet difficile, a priori peu consensuel. Dans l'attente d'une poursuite de ces travaux autour des

indicateurs de richesse et de ce qu'ils disent ou pas - j'espère, Monsieur le Président, que cette proposition vous agréera aussi - le groupe des associations lui rend hommage pour avoir su élaborer avec grand talent une réponse collective et permanente à la question du Premier ministre pour situer la compétitivité comme un enjeu d'un nouveau modèle de développement.

Le groupe des associations votera l'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Jacky Chorin, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT-FO - M. Chorin

M. Chorin. Monsieur le Président, Madame le rapporteur, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, l'avis aujourd'hui présenté - faisant suite à une saisine gouvernementale portant sur un sujet aussi essentiel que les écarts de compétitivité entre la France et l'Allemagne - a été le fruit de débats multiples et passionnés. Le groupe FO tient à féliciter le rapporteur qui a su écouter et intégrer dans son texte les différentes suggestions formulées.

S'agissant du contenu du texte, le groupe FO veut d'abord souligner que nous faisons nôtre la définition de la compétitivité selon laquelle « *c'est la capacité d'une nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale* ». Cette définition va à l'encontre de la mesure de la compétitivité à partir du coût du travail.

Le projet d'avis rappelle d'ailleurs que, contrairement à ce qui a été véhiculé par certains, les coûts salariaux dans l'industrie manufacturière restent encore à ce jour plus élevés en Allemagne qu'en France dans le même temps où la productivité des salariés français reste plus forte. Les écarts de compétitivité entre la France et l'Allemagne ne sont donc pas liés au coût du travail.

Le projet d'avis pointe à l'inverse et à juste titre le niveau de dividendes parmi les plus élevés de l'Union européenne avec un autofinancement disponible pour les investissements qui en est réduit d'autant.

Le projet d'avis souligne enfin très justement que le choix d'une protection sociale élevée en France issue d'une longue histoire a montré encore récemment sa pertinence, notamment en période de crise. S'agissant des pistes d'évolution possibles pour son financement mentionnées par l'avis, le groupe FO rappelle son hostilité à la TVA sociale et renvoie pour le reste à ses observations sur le récent rapport sur la protection sociale votée dans notre conseil.

Le groupe FO partage aussi l'analyse sur l'importance des éléments hors coûts qui constituent le vrai facteur explicatif des écarts de compétitivité entre la France et l'Allemagne : les relations entre les donneurs d'ordre et les sous-traitants contre les banques et l'industrie, notamment les PME, sont plus équilibrées en Allemagne. Les efforts du privé en matière de recherche développement sont aussi beaucoup plus conséquents, le positionnement enfin

des produits allemands sur le haut de gamme est également un facteur de compétitivité.

Face à ce constat, le groupe FO tient à souligner l'intérêt des préconisations du projet d'avis en faveur du développement industriel, la réindustrialisation de notre pays. Le groupe FO veut aussi manifester sa satisfaction de voir que l'avis prend en compte l'importance des services publics, et ceci contrairement à la tendance allant au désengagement de l'État. La présence de services publics aujourd'hui mis à mal par la RGPP constitue en effet un facteur de compétitivité. La qualité des services publics, leur équipement et leur opérabilité territoriale, administrative, technique ou de contrôle constituent des atouts d'attractivité et de création d'emplois pour toute l'économie française.

Le groupe FO tient néanmoins aussi à exprimer des réserves sur certains points.

C'est ainsi que, dans le débat sur le partage de la valeur ajoutée, le groupe FO considère que la priorité doit aller aux salaires et non pas au versement de primes ou à l'élargissement de la participation et de l'intéressement.

Le groupe FO souligne que le respect universel des normes sociales et environnementales ne doit pas être opposé à la compétitivité. Respect universel qui ne peut se satisfaire de démarches volontaires de type RSE.

Au total, le projet d'avis dresse un panorama utile des forces et faiblesses de notre pays et formule des préconisations intéressantes. Il remet en cause certaines idées reçues et souligne bien la fragilisation du modèle social allemand avec l'explosion des « mini jobs ».

Le groupe FO réaffirme enfin que ce n'est pas en comprimant la demande et en s'orientant vers des politiques d'austérité que l'on améliorera la compétitivité de notre pays. Malgré les réserves évoquées, le groupe FO, compte tenu de la prise en compte d'éléments importants, votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Gontran Lejeune, au nom du groupe des entreprises.

Groupe des entreprises - M. Lejeune

M. Lejeune. Monsieur le Président, Madame le rapporteur, Chers collègues, le projet d'avis sur la compétitivité était largement attendu par les entreprises puisque ce sont elles qui sont, avec les salariés, en premier lieu concernées par cet enjeu. Dans un monde où tout s'accélère, nous soulignons la nécessité et l'urgence d'avoir une vision sur le long terme.

La question dépasse nos intérêts particuliers puisqu'elle est finalement de savoir comment continuer de créer des richesses et remettre la France sur les rails de la compétitivité dans un contexte de mondialisation où les déséquilibres sociaux, fiscaux, technologiques, démographiques et bien d'autres encore, impactent fortement notre économie. Cette question est vitale dans un monde qui

n'est pas seulement en crise - *crisis* signifie en grec déséquilibre - mais probablement en pleine mutation.

Dans ce contexte, comment permettre à nos entreprises de croître sur nos marchés, mais aussi à l'international ? Comment permettre à nos entreprises d'attirer et conserver les capitaux et les compétences sur notre territoire ? Il est impératif que nous puissions réagir, voire même, nous réinventer.

En premier lieu, ce projet d'avis réintroduit une définition de la compétitivité européenne qui diffère de celle utilisée habituellement en France et qui nous a semblé refléter au mieux les enjeux d'un nouveau modèle de développement. En effet, elle met en avant une performance globale qui intègre à la fois les aspects économiques et les aspects sociaux, sociétaux et environnementaux.

Autrement dit, la production ne tire sa valeur ajoutée que du bien-être qu'elle apporte à la société.

Pour ce faire, la France doit pouvoir compter sur toutes ces entreprises, grandes ou petites, sans les opposer, mais bien au contraire, en créant toutes sortes de passerelles. Elle peut s'appuyer sur un tissu de PME, PMI et d'ETI à condition de renforcer leur solidité, de les inciter à grandir comme c'est le cas en Allemagne. À cet effet, il est indispensable qu'elle puisse renforcer leurs capitaux propres, et comme cela est proposé dans le texte, la politique fiscale peut avoir un rôle à jouer en la matière. C'est ainsi que ces entreprises pourront résister aux tempêtes ; c'est ainsi qu'elles pourront maintenir les emplois sur le long terme.

Cependant, il convient de rester vigilant sur un renforcement de charges et de contraintes qui pèsent sur elles et sur la rémunération du capital de manière que cela ne bride pas leur croissance, comme c'est le cas en Allemagne, où l'actionnariat familial domine dans les PME. Nous souhaitons encourager cet actionnariat qui s'inscrit sur du long terme.

Par ailleurs, les PME doivent pouvoir avoir accès à des financements et, pour ce faire, le secteur bancaire doit être davantage tourné vers le développement économique, en particulier celui des PME.

Nous souhaitons également, comme le note Mme le rapporteur, que l'État ait une réelle vision stratégique à long terme, réoriente son appareil productif et investisse massivement dans les secteurs industriels de services d'avenir et, de cette manière, devienne une véritable locomotive de notre économie.

Le groupe des entreprises déplore cependant que l'entreprise soit souvent considérée comme redistributrice et non pas comme créatrice de différentes richesses.

Il convient ici de bien comprendre ce qu'est une entreprise et de ne pas confondre les charges qui pèsent sur elles, qui, finalement, sont supportées par le consommateur, et la valeur ajoutée créée, dont le partage peut se discuter.

C'est pourquoi nous déplorons que le problème du coût du travail en France n'ait pas été clairement traité. Nous ne pourrions plus longtemps supporter une politique de pansements, il est temps de penser le changement. Il en va de la

pérennité de notre système de protection sociale, dont nous ne pouvons plus uniquement faire peser le financement sur le travail.

C'est pourquoi nous déplorons qu'une contribution sociale sur la consommation n'ait pas été retenue afin de rééquilibrer les enjeux économiques dans ce cadre de mondialisation.

Plus personnellement, au nom du groupe des entreprises, je tiens tout particulièrement à souligner l'excellent travail de notre rapporteur, que je remercie pour ses qualités de médiation, son esprit de synthèse, sa capacité de travail. Je remercie le Président de la section d'avoir permis au plus grand nombre de s'exprimer librement sur un sujet difficile.

Je remercie également tous les membres de la section, où j'ai découvert beaucoup de richesse, de bienveillance, d'amitié et d'idées nouvelles avec un travail de qualité.

Monsieur le Président, Chers collègues, dans un monde qui n'en finit pas de vibrer, dans un monde où force est de constater que nous sommes fragiles, les solutions viendront en nous reliant les uns aux autres. C'est pour moi la vocation même de ce Conseil.

Enfin, dans un monde où l'espérance de vie augmente, mais où l'espérance dans la vie diminue, permettez-moi d'introduire dans cet hémicycle un peu de poésie en citant Hölderlin « *Là où croît le péril croît aussi ce qui sauve* ».

Le groupe des entreprises votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Obadia, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - M. Obadia

M. Obadia. Monsieur le Président, Monsieur le ministre, Madame le rapporteur, Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord remercier notre rapporteur pour avoir su conjuguer sa vision du sujet et ses convictions avec les apports du débat de la section, et remercier également le Président Schilansky d'avoir favorisé cette démarche.

Le texte qui nous est présenté aujourd'hui ne relève pas du consensus mou. Le travail de la section a permis de pousser les débats, de faire apparaître les points d'accord et de désaccord, de faire bouger les lignes ou d'indiquer que, délibérément, nous ne tranchions pas sur des sujets tels que le financement de la protection sociale, faisant l'objet d'oppositions bien connues.

Dans ce cas, nous avons présenté les différentes orientations en présence.

Je veux dire également que mon enthousiasme peut être différencié selon les paragraphes ; mais il en est peu qui me posent problème et je ne suis allergique à aucun d'entre eux.

Ce que je retiens principalement, c'est que ce processus de débats et d'élaborations collectives nous conduit à un projet d'avis qui sort des sentiers battus dans sa façon d'appréhender la question de la compétitivité. C'est à mettre au crédit de notre assemblée et de l'apport original qui peut être le sien.

Je veux illustrer ce propos en m'appuyant sur un certain nombre d'éléments présents dans notre texte. Celui-ci refuse la conception étroite - la plus fréquemment usitée pourtant - ramenant la notion de compétitivité à la seule problématique de la réduction des coûts, et singulièrement de la réduction du coût du travail.

J'insiste sur cette question parce que, quelles que soient l'approche adoptée et les précautions prises pour la présenter, cette conception nous conduit au bout du compte aux mêmes conséquences, à savoir la résignation devant le dumping fiscal, social et environnemental, voire son acceptation, c'est-à-dire la spirale de la régression pour tous.

Ce n'est pas un sujet abstrait ; nous le vivons en ce moment, et c'est ce qui est massivement rejeté parmi les salariés et dans toute la population.

À l'inverse, le projet d'avis adopte une vision large, fondée sur une définition de l'Union européenne porteuse d'une toute autre ambition : celle d'améliorer durablement le niveau de vie et de procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale dans un environnement de qualité.

Et bien, nous avons pris cette définition au sérieux en lui donnant un contenu. Ainsi, le projet d'avis insiste sur la question de l'industrie au sens contemporain et extensif du terme, et considère la réindustrialisation comme une question fondamentale.

Il souligne les dégâts provoqués par l'idéologie de la société postindustrielle. À mon sens, couplés avec la financiarisation de l'économie, les abandons consentis en la matière ont fragilisé notre pays et ont constitué une catastrophe.

Notre projet d'avis appelle de ses vœux une rupture des instances de l'Union européenne avec les dogmes interdisant la mise en place d'une politique industrielle conséquente, entravant même l'élaboration de stratégies coordonnées de coopération.

Il pointe le court-termisme des marchés financiers et de nombre de fonds d'investissement.

Il privilégie le réinvestissement des résultats dans l'activité des entreprises et dans la recherche, face à des stratégies de distribution outrancière de dividendes.

Il soutient les perspectives de régulation financière et note les conséquences néfastes pour des pays comme le nôtre de la stratégie de l'euro fort déconnectée de ses conséquences économiques, sociales et environnementales.

Il mentionne des pistes novatrices en matière de fiscalité et de financement de la protection sociale, comme la modulation de l'impôt sur les sociétés et des cotisations sociales en fonction de la contribution des entreprises au développement de l'activité, de l'emploi et de la mutation écologique.

Il ouvre des pistes de même nature en ce qui concerne le crédit, grâce à la mise en synergie des outils financiers publics.

Il resitue enfin la réflexion dans un cadre plus vaste, celui de l'édification d'un nouveau mode de développement, que quelques-uns d'entre nous qualifient de développement humain durable, c'est-à-dire respectueux de l'environnement et tourné vers la satisfaction des besoins de l'immense majorité de la population et non de la boulimie de profits de marchés financiers devenus parasitaires et générateurs de crise à force d'être dérégulés.

Bref, par ses différentes notations, ce projet d'avis porte la réflexion beaucoup plus loin que la littérature habituelle en la matière. Mon vote sera donc positif.

(Applaudissements.)

M. le Président. La parole est à Mme Laurence Hézard, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - Mme Hézard

Mme Hézard. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, Chers collègues, Chère Isabelle, notre section s'est engagée sur un chantier semé d'embûches. Mais, pour dépasser nos antagonismes initiaux, nous avons, grâce à notre rapporteur et sous la houlette du Président de la section, fait le choix de l'écoute et de la franchise. Finalement, c'est un texte équilibré, engagé et donc utile sur lequel je souhaite vous faire partager un regard sur quatre points qui m'ont particulièrement frappée dans ce travail.

Tout d'abord, nos échanges nous ont permis d'aborder les évidences avec prudence. Nous nous sommes montrés mesurés dans notre comparaison avec l'Allemagne, dont le dynamisme économique est évident mais qui, pourtant, ne doit pas masquer l'émergence de précarités nouvelles.

Nous nous sommes montrés mesurés dans notre réflexion sur les coûts du travail, qu'il faut rapporter à la qualité de la protection sociale et qui n'est à l'évidence pas le seul paramètre à prendre en compte pour expliquer notre situation en matière de balance du commerce extérieur et du déficit.

Nous avons été également mesurés dans nos expressions sur le versement des dividendes et le comportement des grandes entreprises.

La confrontation des idées a eu lieu, avec une prise de conscience du danger d'aller vers un consensus mou, qui éluderait les sujets, ou vers des solutions expéditives.

Je crois que nous avons ressenti à quel point les solutions pertinentes passaient par une analyse lucide et partagée de la situation, en évitant de faire peser les responsabilités sur les uns ou sur les autres.

Très tôt dans notre réflexion, nous avons en outre insisté sur le lien essentiel entre l'attractivité du territoire et la compétitivité des entreprises. Or, on le sait bien, l'attractivité des territoires ne se mesure pas uniquement à l'aune de

la pression fiscale. Elle renvoie plus largement à la qualité des infrastructures, au niveau élevé de protection sociale, à l'implication responsable des entreprises. Dans ces domaines, notre pays a de nombreux atouts à faire valoir, notamment dans le secteur de l'énergie, où les réseaux de transport et de distribution qui ont structuré notre économie depuis plusieurs dizaines d'années sont des vecteurs qui rendent possible aujourd'hui l'innovation, qui rendent possible la responsabilisation des acteurs locaux, qui rendent possibles les choix locaux, dans un cadre aussi de politique énergétique nationale.

Ce lien entre le territoire et les entreprises révèle un principe qui sous-tend tout le texte : c'est la compétitivité de notre économie en lien avec notre capacité à travailler ensemble. Cela implique de rapprocher, plutôt que d'opposer, les banques et les entreprises, les donneurs d'ordres et les sous-traitants, les salariés et les dirigeants. Nous devons inventer une toute autre manière de travailler et créer les conditions de la flexibilité, de l'adaptabilité dans les entreprises, dans la société, dans nos méthodes.

L'axe de progrès qui nous attend est beaucoup plus là que dans celui d'une approche uniquement centrée sur le coût du travail.

Ce véritable changement de paradigme dépend de l'action d'une figure essentielle : la notion d'État stratège. En effet, pour être compétitifs, il nous faut être capables d'orienter tous nos efforts, toutes nos dynamiques dans le sens d'une recherche, d'une formation concentrée vers un projet, vers une vision qui ne peut être que présentée et soutenue par un État stratège et non pas un État interventionniste dans les entreprises. Il s'agit de soutenir une industrie pérenne, durablement insérée dans le terroir. C'est une chose d'investir dans la recherche et de se positionner sur les produits du futur. Mais, pour être légitime sur ces produits, il faut aussi être capable, précisément, de les produire.

Alors, assurément, ce projet d'avis ne couvre pas la totalité des sujets connexes à la notion de compétitivité. Mais il a l'immense mérite de dessiner clairement les contours et les conditions d'une compétitivité véritablement durable. C'est effectivement pour moi le début d'une démarche qui nous est proposée, et non une fin.

C'est la raison pour laquelle je voterai en faveur de ce projet d'avis.

(Applaudissements.)

M. le Président. La parole est à Mme Monique Boutrand, au nom du groupe de la CFDT.

CFDT - Mme Boutrand

Mme Boutrand. Monsieur le Président, Madame le rapporteur, Chers collègues, Mesdames, Messieurs, la saisine du Premier ministre nous invitait à étudier la compétitivité sous l'angle du coût du travail et de la comparaison avec l'Allemagne.

Ce projet d'avis, comme plusieurs études et rapports, échappe à cette approche restrictive en faisant un diagnostic sur tous les déterminants de la compétitivité. Il souligne le danger qu'il y aurait à mettre en avant la seule compétitivité-coût ou à faire référence à un seul pays comme modèle quand les contextes historiques et politico-économiques sont très distincts.

La CFDT retient trois recommandations qui nous ont paru essentielles.

Premièrement, remettre la finance au service de l'économie. Le taux d'autofinancement des entreprises françaises est parmi les plus faibles d'Europe. Les dividendes des actionnaires et les hautes rémunérations des dirigeants entraînent une baisse des investissements et de l'effort de recherche qui conduit à la fragilisation du tissu industriel.

Pour réinvestir dans la modernisation de l'outil industriel, dans la recherche et dans une répartition équitable des bénéfices, il est urgent de corriger cette répartition de la valeur ajoutée par des mesures contraignantes imposées aux banques, par des mesures fiscales et par une pratique rénovée de la négociation en entreprise.

Ces mesures doivent s'inscrire dans une logique européenne de construction de la compétitivité, reposant sur une harmonisation de la fiscalité et une logique de gouvernance commune dans les domaines économique et social.

Deuxième recommandation retenue comme essentielle : investir dans la formation initiale et continue des salariés.

Si l'on excepte les formations d'élite, la qualité de l'enseignement se dégrade, et surtout la dévalorisation des filières techniques conduit à des orientations par l'échec vers ces filières et ces métiers. Développer une culture industrielle, valoriser les métiers de cette filière implique d'en revaloriser l'attrait notamment financier.

Quant à la formation par alternance, les lois et les discours restent des vœux pieux. Les entreprises cherchent à recruter des salariés immédiatement efficaces et peinent à considérer la formation comme un investissement d'avenir. Ces stratégies à court terme conduisent à des comportements néfastes à long terme. C'est aussi vrai dans la formation continue, pourtant, c'est sur le terrain des compétences et des savoir-faire que se fera la différence avec nos concurrents.

Troisième recommandation que nous avons retenue comme importante : innover dans la gouvernance des entreprises. La fragilité des entreprises, induite par les crises financières, prouve la nécessité de reconsidérer les modes de gouvernance en réduisant les exigences des actionnaires. Les salariés, les cadres, les dirigeants locaux souvent les plus impliqués dans la gestion quotidienne sont les moins écoutés. C'est pourtant dans une logique de confrontation de points de vue, une logique de contre-pouvoirs que naissent les bonnes décisions. Un dialogue social renouvelé, une meilleure concertation entre les différentes parties prenantes, en particulier les sous-traitants, une meilleure répartition des bénéfices de l'activité sont des gages de performance et de compétitivité. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire en sont un exemple qui mériterait d'être valorisé.

Ce projet d'avis encourage l'innovation tant en matière de management, de dialogue social que de choix économiques. C'est la condition d'une compétitivité entendue comme capacité de réussite économique, de cohésion sociale et de respect environnemental.

C'est dans ce cadre sortant des débats idéologiques que l'on trouvera un nouvel équilibre pour le financement de la protection sociale. Ainsi, distinguant la nature des risques couverts, la CFDT est favorable à un recours accru à la CSG pour financer les prestations à caractère universel.

La CFDT votera ce projet d'avis

(Applaudissements.)

M. le Président.- La parole est à Mme Amélie Rafaël, au nom du groupe de la coopération.

Coopération - Mme Rafaël

Mme Rafaël. Monsieur le Président, Madame le rapporteur, Chers collègues, la compétitivité n'est pas une fin, mais un moyen. Madame le rapporteur, vous l'avez souvent rappelé,. Le déficit de la compétitivité de la France n'est donc pas une maladie, mais un symptôme. Le symptôme d'une maladie plus grave, plus profonde : l'essoufflement, voire l'échec d'un modèle de développement où à tous les niveaux dans nos entreprises, dans nos familles, sur nos territoires, dans notre pays, en Europe et dans les échanges internationaux ; on croit encore qu'en laissant toujours plus prospérer les plus forts, la valeur créée pourra être partagée avec ceux que l'on a affaibli moyennant peut-être la mise en place de règles de redistribution équitable.

Nous observons tous aujourd'hui à quel point ce modèle a échoué. Comment pourrions nous d'ailleurs reprocher à ceux qui ont été les plus faibles hier de vouloir être aujourd'hui les plus forts ? Comment s'étonner alors de la baisse de la compétitivité de la France vis-à-vis de l'Allemagne ou plus généralement de l'économie européenne vis-à-vis des économies émergentes ou submergentes ?

Vous avez à juste titre, Madame le rapporteur, commencé par définir la compétitivité comme la capacité d'un pays à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale. La coopération a de tout temps été favorable à un modèle économique qui soit non seulement pour l'humain, mais surtout par l'humain.

Je souhaite développer mon propos en relevant deux propositions de notre projet d'avis qui préfigurent cette économie.

Tout d'abord, la gouvernance des entreprises. Le groupe de la coopération est convaincu que la compétitivité de la France passera par sa capacité à promouvoir, à développer, à partager l'intelligence et le travail. L'appropriation, voire la participation des salariés à l'élaboration de la stratégie des entreprises améliore la capacité d'innovation, la compréhension du marché, l'organisation, la rentabilité et même l'image de l'entreprise. Or, les modes de participation des

salariés à la bonne marche de l'entreprise (participation au résultat, formation et consultation des salariés, participation à la prise de décision stratégique) sont en France insuffisamment utilisés dans les entreprises. Je serais très heureuse de porter en section une saisine sur ce sujet.

Deuxième conviction du groupe de la coopération : il faut de façon urgente et parce que nous voulons maintenir impérativement un niveau élevé et universel de protection sociale trouver une autre assiette de financement que le travail qui pèse à la fois sur le pouvoir d'achat des salariés, sur la compétitivité des entreprises et sur le taux d'emploi, donc sur le financement même de cette protection sociale et sur la cohésion sociale.

Il faut le faire avec pragmatisme en posant des objectifs clairs en concertation avec les entreprises et les salariés et en acceptant que des solutions différentes soient mises en place pour des réalités économiques différentes en fonction des secteurs d'activité et en évaluant régulièrement les effets obtenus.

Madame le rapporteur, vous disiez tout à l'heure que seule la TVA sociale aurait un impact sur la compétitivité. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec cette question. Pour moi, toutes les solutions qui ont été proposées ont un impact sur la compétitivité des entreprises sous réserve qu'elles soient modulées en fonction des secteurs d'activité dans lesquels elles seront proposées.

Enfin, vous avez inscrit, Madame le rapporteur, bien d'autres propositions dans ce projet d'avis auxquelles nous sommes globalement très favorables et pour lesquelles nous avons eu un très grand plaisir à travailler avec vous.

Pour conclure d'une phrase, il me semble qu'il est temps d'agir vite avec pragmatisme, en développant une stratégie économique de long terme et donc de construire la France de 2050.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. David Gordon-Krief, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - M. Gordon-Krief

M. Gordon-Krief. Monsieur le Président, Madame le rapporteur, mes Chers collègues, le groupe des professions libérales vous félicite car vous avez su trouver le bon ton pour aborder un sujet si sensible. Le vote en section témoigne de votre qualité d'écoute et de votre capacité à prendre en compte les remarques de chacun.

Toutefois, nous ferons deux remarques. Tout d'abord, si nous adhérons à l'essentiel des propositions contenues dans le projet d'avis, nous aurions adopté une autre hiérarchie. Pour nous, la compétitivité repose avant tout sur le capital humain, sur la recherche et l'innovation, enfin sur l'environnement des entreprises.

Ces trois facteurs doivent converger pour inscrire notre économie dans un objectif de croissance durable. La section a fait un autre choix, nous en prenons acte mais nous le regrettons.

Même si le projet d'avis sort de sa définition stricte pour appréhender d'autres facteurs qui en sont à l'origine, la compétitivité est pour nous d'abord la capacité d'un pays à supporter la concurrence avec d'autres pays. Notre économie doit faire face à un contexte difficile et relever des défis majeurs qui selon nous sont de trois ordres.

Le premier est la crainte de voir se poursuivre la financiarisation de l'économie ; la rentabilité financière de l'investisseur a pris le pas sur la rentabilité économique de l'entreprise, ce qui n'est pas acceptable.

Le deuxième défi est la nécessaire maîtrise de la transition vers une économie moins consommatrice en énergie et moins source en inégalités notamment de revenus.

Le troisième concerne les profondes évolutions que nous connaissons dans le domaine de la recherche.

Madame le rapporteur, nous retenons de votre projet avis pour relever ces grands défis le besoin urgent d'actionner essentiellement trois leviers.

D'abord, le levier fiscal. La zone euro, notre premier marché, n'est pas une zone solidaire. Il faudra pour retrouver notre compétitivité faire une réforme fiscale urgemment et s'y tenir mais il faut arrêter de se focaliser sur le seul prétendu remède : les hausses d'impôts. Nous savons combien leur poids handicape notre compétitivité, diminue la croissance, pénalise l'emploi et amplifie l'évasion fiscale, voire l'économie souterraine.

Nous savons également par expérience combien l'instabilité fiscale nuit à la stratégie de développement de nos entreprises. Compte tenu du coût de la protection sociale, si l'on veut retrouver de la compétitivité, il faut revenir à des outils de type CSG ou TVA sociale ; même si le projet d'avis n'a pas tranché, nous y sommes favorables.

Le deuxième levier est le levier industriel. Le projet d'avis a raison de souligner la responsabilité de l'État stratège, qui doit maintenir une vision de long terme en matière d'investissements et de politique industrielle.

La structure même de notre tissu industriel nous distingue de notre voisin allemand. Les entreprises allemandes comportent 95 % d'entreprises dites ETI familiales. Notre pays doit faire des progrès en ce domaine et les moyennes et grandes entreprises doivent faire preuve ensemble de patriotisme économique et aborder la sous-traitance sous l'angle de la « co-traitance » comme proposé dans l'avis.

Enfin, le troisième levier est l'innovation. Faisons des progrès, donnons envie à nos jeunes d'être plus compétitifs pour innover dans tous les domaines.

Nous voterons votre projet d'avis, Madame le rapporteur.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Régis Dos Santos, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - M. Dos Santos

M. Dos Santos. Monsieur le Président, Madame le rapporteur, Mesdames et Messieurs les conseillers, mes Chers collègues, l'économie française a besoin de redynamiser sa compétitivité. Cet objectif est essentiel, notamment si nous voulons réindustrialiser notre pays. Un haut niveau d'investissement permettra d'assurer le plein emploi par la croissance, de réduire les inégalités sociales territoriales et d'améliorer l'attractivité du pays en consolidant sa place dans l'économie mondiale.

Aujourd'hui, notre économie montre des signes de faiblesse. Le projet d'avis soumis en atteste largement. La France doit donc se doter d'une politique industrielle de plus en plus coordonnée, voire intégrée à une stratégie européenne. Il faudrait développer des grands projets européens tout en protégeant l'Europe, *via*, par exemple, l'instauration d'une fiscalité écologique à ses frontières.

Les entreprises de taille intermédiaire sont une indiscutable réalité économique et doivent occuper une place essentielle. Personne ne doute que ces entreprises sont un enjeu fondamental pour le pays.

L'information doit devenir une matière première stratégique. Les technologies de l'information et de la communication et les nouvelles technologies à venir doivent être mieux utilisées pour trouver des marges de compétitivité. La fonction de veille est indispensable pour mettre en réseau les connaissances, mieux anticiper l'avenir et conquérir des marchés.

Il convient de renforcer le financement de la recherche développement et, plus particulièrement, les nouveaux financements *via* Oseo et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Si la réindustrialisation est fondamentale, l'investissement dans la recherche est un deuxième atout pour améliorer la compétitivité. Nous insistons sur la nécessité de développer la recherche développement pour préparer l'avenir et pas seulement pour améliorer l'investissement visant la seule augmentation de la productivité. L'investissement consistant à faire de la croissance externe est souvent très lourd, mais il n'est pas pour autant systématiquement créateur de richesse.

L'investissement public a un impact sur l'investissement productif global avec un effet levier, mais il ne peut se substituer au manque d'investissement privé. Pour notre groupe, il est important de rappeler que la faiblesse de l'investissement en France n'est pas imputable qu'à l'État ; les entreprises ont aussi leur part de responsabilité.

La recherche et la politique d'appui à l'innovation sont des composantes essentielles de la préparation de l'avenir. Pour la CFE-CGC, le soutien à la recherche fondamentale doit être renforcé en définissant des priorités claires.

En ce qui concerne la recherche technologique, il faut mettre en évidence les marchés de haute technologie les plus porteurs. N'oublions pas non plus les autres facteurs de compétitivité qui font de notre voisin allemand un champion

des exportations. La compétitivité reposant sur une gamme de produits fabriqués, sur la qualité produite et sur tous les services associés à l'industrie.

L'État doit veiller à ce qu'il n'y ait pas d'éparpillement des moyens de recherche. Pour notre groupe, il convient de renforcer par des politiques volontaristes des pôles d'excellence associés au développement régional. Il conviendrait donc de leur fournir des infrastructures logistiques et de réseau en transports notamment, par le développement des infrastructures portuaires et des moyens matériels et immatériels indispensables pour attirer et bâtir le potentiel des secteurs.

Enfin, l'activité économique est appelée d'abord à satisfaire les besoins de la population. Elle doit être en mesure d'améliorer la capacité d'offre de l'économie, de régénérer en permanence et de développer le potentiel de créativité et d'efficacité du système productif.

La part des salaires dans la valeur ajoutée représente environ 67 %, le reste allant à la rémunération du capital. La part des dividendes dans les profits des sociétés a connu une augmentation notable depuis quinze ans. Les inégalités de salaires et de revenus de leur côté se sont nettement accrues. Quant à l'évolution de la part des salaires dans la valeur ajoutée, si elle est relativement stable depuis 1990, elle est en retrait par rapport à la période de croissance de l'après-guerre.

Les politiques salariales doivent être ambitieuses pour avoir un impact fort sur la croissance et l'emploi au travers de la consommation. Pour conclure, la CFE-CGC défend son projet de cotisation sociale sur la consommation. Nous voyons dans la création d'une telle cotisation une solution efficace pour lutter contre les délocalisations et favoriser l'emploi.

Cette réforme que nous défendons depuis très longtemps consiste à élargir l'assiette des cotisations pour dégager de nouvelles ressources. Cela passe par la suppression partielle de la part employeur des cotisations maladie et famille et son remplacement par une nouvelle cotisation assise sur la consommation.

Contrairement à la TVA qui est un impôt, ce nouveau prélèvement serait une cotisation affectée totalement à la protection sociale. Elle permettrait aux entreprises françaises qui produisent des biens en France d'améliorer leur compétitivité en baissant leur prix de revient à l'exportation grâce à la baisse des charges sociales patronales.

En outre, elle permettrait - point non négligeable - de faire contribuer les importations à notre protection sociale.

Telles sont, Madame le rapporteur, nos observations générales sur votre projet d'avis que nous voterons.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Marcel Osenat, au nom du groupe de l'Outre-mer.

Outre-mer - M. Osenat

M. Osenat. Monsieur le Président, Madame le rapporteur, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, le groupe de l'Outre-mer juge que le projet d'avis proposé est un texte de qualité qui était, sans doute, appelé à rallier la totalité des suffrages de notre assemblée.

En effet, les axes retenus par le rapporteur nous semblent pertinents. Notre groupe en a pris connaissance avec satisfaction, tout en souhaitant y apporter une amélioration. Pourtant, notre groupe ne pourra pas voter ce texte.

En effet, l'accueil réservé sur la forme ce matin en section des activités économiques à l'amendement que nous avons présenté ne nous permet pas d'y apporter un avis favorable.

Nous ne pouvons que regretter les propos tenus ce matin qui valaient fin de non recevoir. Par notre proposition d'amendement, nous souhaitions attirer l'attention du Conseil sur l'expérimentation menée en Outre-mer et sur la possibilité de s'en inspirer. Cette expérimentation a en effet permis, par la mise en œuvre d'une TVA sociale dès 1994, dans certains secteurs d'activité, de créer des emplois nombreux dans nos territoires grâce à un abaissement des charges sociales dans les secteurs concernés.

Nous aurions apprécié que le débat sur le fond puisse au moins avoir lieu en section avant qu'une décision ne soit arrêtée. Or, les arguments apportés dès le début de la discussion, puis repris par la majorité des membres, nous sont apparus fallacieux et déplacés.

Ainsi, nous avons été stupéfaits d'entendre que seuls des amendements de forme devraient être examinés avant la séance plénière. Chacun sait que les membres du groupe de l'Outre-mer font tous les efforts possibles pour participer aux travaux de notre assemblée et de ses sections, mais que les contraintes géographiques et budgétaires ne sont pas des plus favorables. Or, la consultation des membres composant notre groupe sur un sujet de cette importance ne pouvait se faire que lors de la plénière et non par une consultation par courriels, comme nous le faisons souvent.

Devant l'attitude condescendante de certains - et le mot est faible - le représentant de notre groupe que je suis, a décidé de se retirer des travaux de la section. L'attitude de beaucoup au cours de cette réunion nous a semblé en contradiction avec l'esprit qui a présidé aux discussions diverses que nous avons menées avec nos collègues depuis deux jours.

Cela nous amène, Monsieur le Président, à nous interroger sur la considération accordée au groupe de l'Outre-mer au sein de cette assemblée.

D'une manière plus générale, cet épisode que nous ne pouvons que déplorer, nous interpelle sur l'organisation des travaux de notre assemblée et de nos sections qui ne peut que pénaliser et exclure les groupes de faible importance ne pouvant être présents dans toutes les formations de travail.

Dans ces conditions, notre groupe s'abstiendra.

(Applaudissements)

M. le Président. Monsieur Osénat, vous n'ignorez pas qu'un séminaire aura prochainement lieu et nous réfléchirons à cette occasion sur l'optimisation de notre organisation, afin que chacun trouve sa place et toute sa place, avec tout le respect qui est dû à chacun dans notre assemblée.

La parole est à M. Antoine Dulin, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse.

Organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse - M. Dulin

M. Dulin. Mesdames et Messieurs, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse félicite le rapporteur pour ce travail et salue ce projet d'avis qui, sur un sujet compliqué, évite l'écueil d'une approche stigmatisante pour notre pays et adopte une approche large des enjeux de compétitivité, considérant cette dernière comme un moyen et non une fin en prenant en compte l'ensemble des enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Nous saluons le travail qui a été fait pour aboutir à des recommandations pertinentes, non issues d'un consensus mou.

Toutefois, notre groupe souhaite attirer l'attention de notre assemblée sur deux points évoqués dans le projet d'avis : la formation initiale et la qualification, notamment l'apprentissage. En effet, l'effort d'investissement dans la formation et la qualification demeurent selon nous la clef de la compétitivité d'un État et son développement doit être la première étape de toute politique de compétitivité. Or, en France, contrairement aux idées couramment véhiculées, le nombre de jeunes qualifiés stagne, voire se dégrade. Dans ce contexte d'accélération technologique qui est le nôtre, la France, si elle n'augmente pas le nombre de diplômés capables de s'intégrer sur un marché de l'emploi de plus en plus marqué par l'économie de la connaissance, ne restera pas longtemps attractive. D'autant plus que cette baisse tendancielle du nombre de jeunes diplômés ne s'observe pas chez nos voisins européens. Il est impératif que la France atteigne l'objectif fixé par la stratégie de Lisbonne de 50 % d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur, ce qui nécessite de réinterroger l'ensemble de notre modèle universitaire.

La massification des effectifs étudiants, opérée depuis trente ans déjà, n'a pas été accompagnée de la réflexion nécessaire relative à l'évolution des modes et méthodes d'apprentissage, du contenu des formations, ou encore des effectifs enseignants. Le résultat est qu'aujourd'hui, un étudiant sur deux échoue en première année de licence et que 17 % des étudiants ressortent de l'université sans diplôme.

Augmenter le niveau de formation de toute une génération implique également de redonner à l'université son rôle d'ascenseur social et de rétablir l'égalité des chances dans l'accès aux diplômes. Pour cela, il est nécessaire de mettre fin à la dualité nuisible de notre système d'enseignement supérieur, en opérant un rapprochement entre l'université et les grandes écoles.

Il nous semble que le projet d'avis aurait pu davantage poser la question du financement de l'éducation et de la formation. Les comparaisons menées par l'OCDE montrent qu'en France, la part de l'éducation dans les budgets publics a diminué. Il apparaît par ailleurs que la France dépense moins pour l'enseignement supérieur que la moyenne des pays de l'OCDE ; un rattrapage nous semble urgent pour améliorer la performance des formations supérieures françaises.

Enfin, notre groupe aurait souhaité que le projet d'avis adopte une approche plus réaliste de l'apprentissage dont il encourage le développement en proposant notamment l'ouverture de tous les métiers et de tous les niveaux de formation à ces méthodes.

Si l'apprentissage et l'alternance peuvent permettre d'améliorer les formations professionnelles de certains jeunes, il convient de nuancer l'enthousiasme récent à leur égard, en rappelant notamment que 17 % des personnes en formation abandonnent leur contrat sans aller au bout et que dans certains secteurs, comme l'hôtellerie et la restauration, le taux de rupture des contrats est de l'ordre de 30 %, notamment en raison des conditions d'exécution des contrats.

En dépit de ces nuances et au regard de la qualité de ce projet d'avis, soulignée par les membres de cette assemblée, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse votera en faveur.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Daniel Grémillet, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - M. Grémillet

M. Grémillet. Monsieur le Président, Madame le rapporteur, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, je voudrais tout d'abord féliciter Mme de Kerviler qui a su mener ce travail dans une atmosphère sereine. Ce n'était pas évident au départ, le sujet promettait des débats difficiles. Ces débats, nous les avons eus ; nous n'avons évité aucun sujet, et grâce à votre écoute et à votre sensibilité, nous avons tous ensemble produit un texte de qualité.

Pour le groupe de l'agriculture, le sujet est essentiel. Être compétitif aujourd'hui, c'est la priorité des agriculteurs français car les exemples sont nombreux de pertes de parts de marché de l'agriculture et de l'agroalimentaire français.

Pour les agriculteurs, retrouver de la compétitivité impose d'agir sur trois niveaux. Le premier est l'action des pouvoirs publics qui ont la responsabilité de mettre fin aux distorsions de concurrence, d'alléger les charges et de repenser des politiques ambitieuses et régulatrices. Le deuxième est l'action des filières agro-alimentaires et agro-industrielles qui ont la responsabilité de construire de vraies politiques partenariales en amont et en aval. Enfin, bien sûr, l'action des producteurs qui ont la responsabilité de s'organiser pour regrouper l'offre, négocier des contrats, maîtriser les coûts de production, d'adapter les investissements et les moyens de production pour répondre à l'évolution des besoins des marchés.

Deux éléments pèsent tout particulièrement sur la compétitivité de nos exploitations. Les obligations environnementales tout d'abord : sans les remettre en cause, nous demandons leur application de manière égale pour toutes les exploitations européennes. C'est une distorsion de concurrence qui ne peut être ignorée. Par ailleurs, les agriculteurs sont particulièrement sensibles au coût du travail et à la nécessaire harmonisation sociale en Europe. C'est dans ce contexte que nous réclamons depuis très longtemps l'ouverture du chantier sur la réforme en profondeur du financement de la sécurité sociale. Il faudra débattre d'une modification de l'assiette des cotisations pour passer des revenus du travail à la consommation en s'appuyant sur la TVA.

Nous vous rejoignons, Madame le rapporteur, dans vos développements sur ce sujet. Toutefois, nous aurions souhaité aller plus loin, quitte éventuellement à faire apparaître des dissensions. Malgré tout, ce projet d'avis a le mérite de proposer des pistes. J'espère que notre assemblée aura la possibilité de les explorer plus en profondeur. Voilà ce que nous souhaitions vous dire, en vous renouvelant nos félicitations. Nous voterons en faveur de ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Anne de Béthencourt, au nom du groupe environnement et nature.

Environnement et nature - Mme de Béthencourt

Mme de Béthencourt. Monsieur le Président, Madame le rapporteur, Chère Isabelle, Chers collègues, Mesdames, Messieurs, le groupe environnement et nature remercie Isabelle de Kerviler pour son écoute, son ouverture et la qualité des échanges. Nous tenons également à saluer le travail commun effectué, et la volonté de chacun des membres de coopérer, pour obtenir un résultat efficient.

Le groupe environnement et nature a particulièrement relevé les avancées suivantes dans le projet d'avis. Tout d'abord, toutes les discussions et les propositions ont été examinées sous l'angle de la définition de la compétitivité comme capacité d'une nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale dans un environnement de qualité.

Deuxièmement, dans la période de crise économique, sociale et écologique actuelle, qui rend notamment les financements publics plus incertains, le projet d'avis rappelle la responsabilité de l'État stratège de maintenir une vision de long terme, et donc, les investissements permettant de soutenir la compétitivité, d'accroître l'emploi et de faciliter la mutation écologique de notre économie.

Le projet d'avis reconnaît que le modèle économique actuel et la financiarisation extrême ne peuvent plus répondre aux enjeux de la compétitivité tels que définis plus haut. Cela génère plus de compétition que de coopération. Il est donc nécessaire, malgré la période de crise, de remettre à plat ce modèle pour anticiper un nouveau modèle de développement.

Le projet d'avis se fait l'écho de proposition de nouveaux *business-model*. Parmi eux, je citerai l'économie de fonctionnalité qui privilégie l'usage à l'achat de biens matériels pour permettre de réduire la consommation de matières premières sans réduire le confort des consommateurs, ou encore, la valorisation de l'économie sociale et solidaire. Ce sont des alternatives existantes qui sont actuellement insuffisamment développées.

Enfin, dans le cadre d'une réforme fiscale globale, nous soutenons la quatrième piste signifiée dans le projet d'avis, à savoir la diminution des prélèvements obligatoires assis sur le travail et l'augmentation des prélèvements obligatoires sur la consommation de ressources naturelles, la pollution, les échanges financiers ainsi que des mécanismes d'ajustement aux frontières permettant à la fois de maintenir le niveau de protection sociale et de traiter les enjeux environnementaux.

Nous souhaitons vivement que dans de futurs travaux, le CESE puisse aller encore plus loin dans la définition du nouveau modèle économique. Modèle qui renforce le lien avec les territoires en fonction de la disponibilité et de la pérennité des ressources naturelles, qui s'appuie fortement sur la production de proximité tout en imaginant de nouvelles façons de consommer et de produire. Modèle qui reconnaît et prend en compte la valeur réelle des services non monnayables fournis par la nature. Enfin, modèle qui s'appuie sur de nouveaux indicateurs de richesse prenant en compte le bien-être des populations et les stocks de ressources naturelles, contrairement au PIB qui ne mesure que les flux financiers de production.

Cette ambition affichée, le groupe environnement et nature sensible aux avancées plus que manifestes obtenues votera majoritairement le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Aminata Koné, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - Mme Koné

Mme Koné. Monsieur le Président, Monsieur le ministre, Madame le rapporteur, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, la conclusion de nos travaux en section s'est faite sur la recherche d'un nouveau titre sur le présent projet d'avis. Exercice plutôt réussi Madame le rapporteur car, avec ces quelques mots « *la compétitivité : un enjeu d'un nouveau modèle de développement* », la section est parvenue à une bonne synthèse des échanges riches et enrichissant tout au long de ses travaux.

Le projet d'avis aborde la question de la compétitivité sous un angle ouvert prenant en compte la globalité du sujet dans ses dimensions économique, sociale et environnementale.

Le groupe de l'UNAF tient donc à saluer l'avancée ainsi réalisée car, dorénavant, on ne pourra plus penser l'économie sans tenir compte des impacts environnementaux, mais on ne pourra pas non plus penser l'environnement sans tenir compte de l'activité sociale ou penser le social sans tenir compte des pratiques économiques.

C'est un changement culturel en profondeur de la manière d'entreprendre auquel nous sommes confrontés. Heureusement nous assistons à une prise de conscience collective.

Le groupe de l'UNAF partage dans leur ensemble les recommandations faites et souhaite mettre l'accent sur deux d'entre elles.

D'abord l'intérêt porté sur le développement consacré à l'économie sociale et solidaire ; en effet, il est essentiel de rappeler l'exemplarité du modèle de l'économie sociale et solidaire. Cette exemplarité se mesure à l'aune de sa gouvernance originale associant étroitement les salariés avec un impact positif sur la croissance économique et sociale de l'entreprise.

Par ailleurs, l'économie sociale et solidaire garantit une continuité des services d'intérêt général utiles au développement et à la cohésion dans les territoires, même ceux dans lesquelles la rentabilité n'est pas assurée.

Second point que le groupe de l'UNAF souhaite mettre en exergue : la question de l'évolution de l'environnement social, et plus directement, la nécessaire évolution du financement de la protection sociale. Là encore, il faut vous être gré, Madame le rapporteur, des avancées positives présentes dans le texte. Là où, au début de nos travaux, vous sacrifiiez le financement de notre politique familiale sur l'hôtel de la compétitivité en transférant sans condition la cotisation patronale familiale sur la TVA dite « sociale », le projet d'avis avance désormais avec mesure vers une nécessaire réforme du financement de la protection sociale en prenant le temps de préciser en préalable que les choix d'une protection sociale élevée en France issue d'une longue histoire ont montré encore récemment leur pertinence, notamment en période de crise.

Enfin sur les voies de réforme à explorer, le projet d'avis respecte l'équilibre entre les différentes solutions en présence : CSG, TVA, cotisations sur la valeur ajoutée, la consommation des ressources naturelles ou taxe sur les échanges financiers.

Le groupe de l'UNAF partage l'équilibre ainsi retrouvé et note sa préférence pour la CSG à condition qu'elle soit familiarisée.

Le groupe souligne qu'une telle réforme de financement de la protection sociale ne peut se faire que de façon globale et non à coup d'expérimentation.

La complexité de notre système ne peut être détricotée par petit pan au risque de perdre sa cohérence d'ensemble et, au final, rogner sur notre système universel.

Le groupe de l'UNAF vous remercie pour ce travail précieux et votera votre projet avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Pascale Vion, au nom du groupe de la mutualité.

Mutualité - Mme Vion

Mme Vion. Mesdames, Messieurs, le groupe de la mutualité remercie le rapporteur d'avoir d'emblée replacer la compétitivité dans une approche globale qui n'a de sens que si ces résultats permettent d'assurer durablement le bien-être de la population dans un environnement de qualité.

Tous les mots ont ici leur importance. Pour le groupe de la mutualité, la recherche du bien-être de la population est bien l'objectif premier d'une société replaçant l'homme au cœur de l'économie.

Parmi les facteurs constitutifs de notre compétitivité, notre système de protection sociale joue un rôle important qui n'a pas été démenti et qui a permis d'amortir les effets de la crise économique et sociale que nous traversons.

Concernant son financement, le groupe de la mutualité rappelle qu'il a toujours prôné une réforme fiscale globale dont l'objectif serait de renforcer le caractère solidaire de notre système de protection sociale. Pour cela, il estime que toute forme de TVA sociale doit être rejetée et rappelle que la TVA est en outre l'impôt le plus aveugle et le plus injuste socialement et que son utilisation irait à l'encontre d'une plus grande solidarité dans le financement de la protection sociale.

Vous l'avez-vous-même indiqué, Madame de Kerviler, elle aurait un impact négatif sur le pouvoir d'achat.

Le groupe de la mutualité se félicite que le projet d'avis reconnaisse que l'économie sociale et solidaire contribue à faire de la cohésion sociale un facteur de compétitivité.

Il souligne que le parlement européen a récemment reconnu la capacité de l'économie sociale à produire de la stabilité dans un contexte de crise en soulignant, d'une part, le lien des activités économiques que ces entreprises établissent avec les besoins locaux et, d'autre part, son rôle dans le secteur des services d'intérêt général producteur à ce titre d'utilité sociale et d'effets externes bénéfiques.

La capacité d'innovation des acteurs de l'économie sociale et solidaire est également démontrée, notamment dans le domaine de prestations de bien-être social comme les services aux personnes dépendantes.

Pour poursuivre leurs actions, le groupe de la mutualité demande que soit stabilisé leur environnement législatif et fiscal tant au plan national qu'euro péen.

Le groupe de la mutualité soutient le projet d'avis dans sa volonté exprimée d'anticiper sur un nouveau modèle de croissance s'engageant vers une mutation écologique de notre économie. Donner une priorité au long terme, donner à l'État les moyens de jouer son rôle en fixant les orientations, en soutenant l'innovation à travers des actions volontaristes et en investissant dans l'éducation et la formation apparaissent comme essentiels pour relancer la compétitivité future de notre économie.

Le groupe de la mutualité votera le projet d'avis.

(Applaudissements.)

M. le Président. La parole est à M. Jean-Pierre Crouzet, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - M. Crouzet

M. Crouzet. Monsieur le Président, Madame le rapporteur, Chers collègues, le groupe de l'artisanat tient tout d'abord à saluer l'approche retenue par le projet d'avis pour répondre à la saisine gouvernementale sur la compétitivité.

Cette approche nous semble équilibrée à plusieurs titres. Tout d'abord, le projet d'avis a su dépasser l'analyse restrictive qui aurait consisté à n'apprécier la compétitivité que sous l'angle des échanges extérieurs de la situation des grands groupes ou encore au regard du seul facteur coûts même si tous ces éléments ont un rôle essentiel.

Bien d'autres facteurs concourent en effet à la compétitivité, notamment un tissu solide d'entreprises répondant au besoin de proximité de la population et à la vitalité des territoires, le niveau de l'emploi, la qualité des produits et de savoir-faire, l'investissement dans la formation des salariés, etc., il y en a bien d'autres.

Le projet d'avis a su éviter l'écueil consistant à ne porter qu'un regard pessimiste sur la situation de la France. Il a rappelé les nombreux atouts qui sont les nôtres.

De même, il était utile de pondérer la comparaison habituellement faite au profit de l'Allemagne même si certaines de ces pratiques, notamment en termes de formation initiale, peuvent être des exemples à suivre. Pour autant, le projet d'avis dresse un constat réaliste sur les insuffisances de la situation française et les causes qui y contribuent, et propose un certain nombre de leviers à actionner pour améliorer notre compétitivité.

Sur l'environnement des entreprises, le projet d'avis recommande au système bancaire de se mettre davantage au service du développement économique. Ce point est essentiel.

Il en va de la dynamique de la création d'entreprises comme des investissements des entreprises existantes.

Nous saluons notamment les propositions d'actions sur le financement des petites entreprises, pour lesquelles un effort significatif doit être réalisé afin de répondre à leurs besoins.

Nous nous réjouissons aussi que le projet d'avis encourage le développement des fonds régionaux encourageant la création/reprise d'entreprise par des avances remboursables et qu'il suggère la création d'un fonds national en ce domaine. La démographie actuelle des chefs d'entreprise exige en effet d'accorder une attention particulière à la transmission d'entreprise.

Pour améliorer l'environnement des entreprises, une plus grande stabilité législative et réglementaire est également nécessaire. Il faut y associer une meilleure lisibilité de la réglementation car l'une comme l'autre sont sources d'insécurité juridique et financière, surtout pour les petites entreprises, et donc, des freins à leur investissement et, tout naturellement, à l'emploi.

S'agissant de la nécessité de valoriser le capital humain, il est fondamental de renforcer l'information des jeunes sur les formations scientifiques et techniques et de développer toutes les voies de l'alternance au niveau de la formation initiale comme au niveau de la formation continue.

Nous nous réjouissons également que le projet d'avis encourage l'innovation et l'export pour toutes les entreprises, et ceci, quelle que soit leur taille.

L'environnement des entreprises conduit logiquement à la question du poids des charges sociales pesant quasiment exclusivement sur le travail.

Le projet d'avis n'a pas éludé cette question ; il a non seulement rappelé son impact sur le taux d'emploi, la compétitivité et le pouvoir d'achat des salariés, mais aussi souligné le besoin de trouver une nouvelle assiette de financement tout en maintenant un haut niveau de protection sociale.

Le groupe de l'artisanat constate qu'aucune des pistes avancées n'est exempte d'inconvénients et que la réflexion doit encore être approfondie, la solution devant probablement résider dans la mise en œuvre concomitante de plusieurs dispositifs.

Pour répondre à l'enjeu de la compétitivité, le projet d'avis appelle l'État à impulser une vision stratégique d'ensemble avec des objectifs à moyen et long terme pour soutenir le développement économique de l'emploi.

Pour cela, il faudra dégager des marges de manœuvre budgétaires. Ceci ne pourra s'envisager que par un juste équilibre entre, d'une part, économie budgétaire et, d'autre part, recettes nouvelles issues de réformes d'envergure sur la fiscalité, et plus largement, sur les prélèvements obligatoires.

Pour conclure, le groupe de l'artisanat votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Agnès Courtoux, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - Mme Courtoux

Mme Courtoux. Monsieur le Président, Madame le rapporteur, Chers collègues, Mesdames, Messieurs, lorsque la crise financière a éclaté en 2008, certains ont affirmé que la France résisterait mieux que d'autres en raison de la capacité de son modèle social à jouer un rôle d'amortisseur.

Cette assertion témoignait de l'absence de prise de conscience de la gravité de la situation. Avec un chômage qui touche près de 10 % de la population active, un déficit de la balance commerciale qui pourrait atteindre 73 Md€ fin 2011, la compétitivité de la France est en panne, elle méritait une véritable sujet étude.

La désindustrialisation massive et continue, l'émergence de nouveaux acteurs tels la Chine ou l'Inde, la recherche avide de profit à court terme ont, au fil du temps, il est vrai, affaibli notre économie.

Pourtant, dans ce contexte d'incertitude et de monde changeant, l'Allemagne, elle, a su conserver, voire développer, une industrie orientée vers le haut de gamme à forte marge avec un tissu d'entreprises de taille intermédiaire. Pour renouer avec une compétitivité au service d'un développement durable, vitalisant les territoires, créateurs d'emplois de qualité, une réindustrialisation de notre pays s'impose de manière urgente.

Il convient aussi, au préalable, de cesser le processus de désindustrialisation en cours.

Le groupe de la CFTC partage donc les préconisations de bon sens du projet d'avis. La France peut en effet capitaliser sur de nombreux atouts : son climat tempéré, ses larges façades maritimes, ses infrastructures de bon niveau. Elle bénéficie aussi d'une démographie favorable et d'une productivité indéniable de sa main d'œuvre, il faut le souligner.

Pour répondre à ce besoin urgent de réindustrialisation, il est indispensable que les pouvoirs publics créent des conditions favorables. Mais la volonté des entreprises d'y œuvrer est, elle, incontournable. Il s'agit de déterminer et de protéger des secteurs stratégiques en définissant un mix énergétique pour, tant satisfaire la sécurité d'approvisionnement que répondre aux exigences environnementales.

L'État-stratège doit aussi se tourner vers l'Europe et vers le monde : au niveau de l'Union européenne, pour défendre les positions de la France, combattre des clauses - qui, au nom de la non-concurrence entre États membres, imposent parfois des contraintes aberrantes qui n'ont pas de sens - et bâtir enfin une vraie politique industrielle européenne ; au niveau international, en exigeant davantage de clauses de réciprocité. Les ventes de la France à la Chine se sont ainsi tassées de 6 % au deuxième trimestre alors même que les marchandises chinoises déferlent sur notre territoire.

Aucun développement ne se fera en outre sans clarification ni stabilisation de l'environnement juridique et fiscal.

Pour relever ce défi de la réindustrialisation, il convient aussi de définir une stratégie de recherche et d'innovation et de faire converger chaque fois que cela est possible recherche publique et recherche privée.

Se pose aussi la question cruciale du financement des PME. Si les entreprises allemandes, majoritairement à capital familial, bénéficient aisément de financements, tant de leur *Länder* que de leur *Sparkassen*, la frilosité des banques françaises à investir en entreprises, qui contraste d'ailleurs fortement avec les risques pris sur les marchés financiers, leur manque d'intérêt réel pour l'industrie, constituent un véritable handicap pour notre société.

Le projet d'avis souligne donc avec justesse l'intérêt de renforcer le rôle d'Oseo et de pérenniser le FSI. L'intérêt d'un emprunt lancé *via* la CDC pour drainer l'épargne de nos concitoyens au service de la réindustrialisation a aussi sa pertinence. L'épargne-record des Français doit être utilisée au service de l'économie.

En outre, renouer avec la compétitivité, c'est aussi et surtout mettre en place une nouvelle gouvernance dans les entreprises où les salariés aient toute leur place. Les jeunes doivent pouvoir demain choisir un métier dans l'industrie par goût et non plus par défaut, acquérir des qualifications *via* l'alternance, mais aussi en se formant tout au long de leur parcours professionnel.

Enfin, pour la CFTC, il est indispensable que les salariés, considérés à part entière comme des acteurs de l'entreprise, soient associés aux décisions stratégiques, participent aux fruits de la croissance et perçoivent une juste rémunération de leur travail. Un SMIC permet-il de vivre dignement ?

Quant au financement du système de protection sociale auquel la CFTC - comme vous tous, j'en suis sûre - est attachée, il vacille aujourd'hui tant en raison du poids du chômage que du système d'exonération fiscale dont ont bénéficié de nombreuses entreprises. Ce sujet à lui seul mérite une étude approfondie.

La CFTC votera ce projet d'avis. Elle adresse tous ses remerciements au rapporteur pour son écoute, sa volonté de faire aboutir un texte sur un sujet qui n'était pas facile et sa constante bonne humeur.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Christine Dupuis, au nom du groupe de l'UNSA.

UNSA - Mme Dupuis

Mme Dupuis. Monsieur le Président, Madame le rapporteur, Mesdames et Messieurs, l'UNSA se félicite de voir apparaître la dimension européenne dès l'introduction du projet d'avis, mettant ainsi l'emploi, la cohésion sociale et la dimension environnementale, non seulement au premier plan, mais aussi à un niveau efficace pour une politique en faveur de la compétitivité.

En revanche, la définition retenue - supporter la concurrence - semble ne se rapporter qu'à la seule capacité à vendre au prix le plus bas. L'aspect coût, souvent implicite dans le projet d'avis, est, certes, pertinent, mais réducteur par le fait d'éliminer tous les autres aspects hors coût. Par son caractère réducteur, elle affaiblit inutilement la qualité des développements ultérieurs.

Pour l'OCDE, par exemple, la compétitivité désigne la capacité d'entreprises, d'industries, de régions, de nations ou d'ensembles supranationaux de générer de façon durable un revenu et un niveau d'emploi relativement élevés tout en étant et restant exposés à la concurrence internationale.

C'est cette approche large que privilégie l'UNSA, qui rejoint d'ailleurs l'approche européenne développée dans le projet d'avis.

Je souhaite en outre faire deux remarques.

Dans le domaine fiscal, en parlant de compétitivité fiscale, sans doute entend-on la moins coûteuse. Cependant, est-elle la plus efficace en termes de qualité et de quantité de service public rendu ?

En ce sens, l'UNSA, convaincue de l'intérêt économique et social des services publics, préfère alerter sur les dangers de la concurrence fiscale ou, lorsqu'il s'agit de la baisse de la TVA, de la concurrence déloyale.

Aujourd'hui, un grand nombre de pays ont adopté des normes sociales. Des accords commerciaux devraient rendre conditionnelle à leur respect la conclusion de contrats. La Corée du sud, citée en exemple dans le projet d'avis pour sa performance économique, peut l'être aussi pour ses nombreuses atteintes aux droits sociaux.

Malgré les critiques qui viennent d'être portées, les préconisations demeurent dans leur ensemble pertinentes aux yeux de l'UNSA, qui défend de longue date la dimension européenne de la politique industrielle.

Elle se prononce aussi pour une interprétation plus raisonnée de la concurrence, qui permette de stimuler la coopération et les synergies en Europe, sans céder au protectionnisme.

Elle soutient aussi les recommandations visant à revaloriser le rôle des demandes intérieures, nationales et européennes.

Ces dimensions larges laissent toute la place aux politiques actives durables, axées sur une nouvelle stratégie de développement, qui utilisent le capital humain comme un atout, non comme une contrainte.

Pour ces aspects cruciaux, l'UNSA votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Marie-José Kotlicki, au nom du groupe de la CGT.

CGT - Mme Kotlicki

Mme Kotlicki. Monsieur le Président, Madame le rapporteur, Chers collègues, parce que la CGT tire les enseignements de la crise de la financiarisation, de la course à des taux de profit à deux chiffres, de l'abandon des socles de production et de la maîtrise des *process* industriels, notre organisation est favorable à une autre conception de la compétitivité.

Réduire son approche à une baisse des coûts, et singulièrement du prix de la force du travail, est inefficace et mortifère à terme pour les entreprises et les communautés de travail qu'elles constituent. Plus généralement, la CGT pense impératif de cesser la fuite en avant dans des politiques d'austérité qui mettent à genoux des États, des entreprises et annihilent tout espoir de croissance future.

La qualité des auditions dont nous a fait profiter Mme le rapporteur, conjuguée à son esprit d'ouverture sur une approche globale de la compétitivité, a libéré la recherche constructive de préconisations. Nous approuvons dans leur globalité les axes principaux des propositions. Je n'en retiendrai ici que trois.

D'abord, celui d'un État stratège et développeur, avec une vision et des investissements à long terme, la mise en place d'une politique industrielle par la puissance publique.

Mais l'enjeu de la compétitivité française est aussi européen. Ainsi, la CGT partage la critique vis-à-vis de la politique européenne du dogme de la concurrence, qui interdit les soutiens publics nationaux aux prototypes industriels. Une réorientation de la politique européenne en faveur de l'industrie, de la recherche, de l'innovation et de l'emploi s'impose.

Deuxième point : la place du social comme levier de la compétitivité.

Considérer le social comme un coût pour l'entreprise conduit à faire l'impasse sur son apport en termes de ressources des entreprises, de la préservation de la santé des travailleurs aux qualifications déployées. C'est aussi faire l'impasse sur la cohésion sociale.

La comparaison avec l'Allemagne a montré qu'un haut niveau de salaire ne freine pas la compétitivité. L'industrie manufacturière y est plus compétitive qu'en France avec des salaires plus élevés. Par ailleurs, la productivité reste plus élevée en France.

Concernant les prélèvements sociaux, on ne peut appréhender leur niveau sans le lier à la nécessité d'un haut niveau de protection sociale, comme le réaffirme le projet d'avis.

La TVA sociale a fait l'objet de moult débats. Nous partageons les critiques du projet d'avis sur ses impacts négatifs sur la consommation des ménages, les ressorts de la croissance et le développement des inégalités sociales.

Pour autant, il est possible de diminuer le coût des entreprises. Les entreprises françaises non financières versent cent 156 milliards d'euros en cotisations sociales contre 308,8 milliards d'intérêts et de dividendes. La France est au premier rang européen pour le montant des dividendes versés. Il nous semble donc judicieux de s'intéresser au coût du capital.

Ainsi, nous soutenons les pistes qui facilitent le financement et la diminution de son coût pour les entreprises, notamment des PME et TPE. Nous sommes pour la poursuite de réflexions sur les moyens de responsabiliser les actionnaires dans la pérennité des activités des entreprises.

Sensibles aux inégalités fiscales qui percutent les entreprises qui maintiennent l'emploi, nous sommes favorables à une modulation des cotisations sociales en fonction du rapport masse salariale/valeur ajoutée, comme le pointe le projet d'avis.

Il conviendrait, selon nous, de supprimer certains dispositifs dérogatoires, de conditionner une modulation de l'impôt sur les sociétés aux efforts d'investissement à long terme, de la recherche, de l'innovation et de l'emploi.

En revanche - je ne suis pas d'accord avec tout dans ce projet d'avis -, le partage de la valeur ajoutée souffre, selon nous, d'insuffisances. Ainsi, cantonner une autre répartition des richesses à une généralisation de la participation et de l'intéressement des salariés n'est pas acceptable, car elle fait l'impasse sur la place du travail par rapport au capital.

Or, les chiffres démontrent que le partage de la valeur ajoutée a bougé au détriment du travail. Nous pensons qu'un rééquilibrage en faveur du travail permettrait de renforcer la mobilisation des compétences, leur pérennité dans les entreprises, de revaloriser les activités économiques de production et de services plutôt que les activités financières. Reconnaître à leur juste prix, et non pas au prix le plus juste, les qualifications participe aussi de s'inscrire dans une compétitivité durable.

Vous l'aurez compris, en conclusion, la CGT votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. Monsieur le Président, Madame le rapporteur, on voit bien que l'unanimité du vote de la section a quand même permis une diversité dans les expressions. Le CESE peut s'enorgueillir que, au-delà d'un diagnostic et de pistes partagées, il reste ouvert à un certain nombre de chantiers de réflexion majeurs, comme celui du financement de la protection sociale et de la charge sur les salaires, celui de la régulation publique, de la gouvernance.

Vous avez eu raison d'avoir un débat pour l'élargissement sur la définition de la compétitivité. Je vous laisse le soin, si vous le souhaitez, Madame le rapporteur, Monsieur le Président, de répondre aux différents intervenants.

RÉPONSE DU RAPPORTEUR

Mme de Kerviler, rapporteur. Merci, Monsieur le Président. Je vais faire une réponse globale.

Je salue de nouveau la qualité du travail en commun. En effet, j'ai relu l'avant-projet d'avis envoyé début septembre aux membres de la section et ce à quoi nous avons abouti. Le texte auquel nous avons abouti est très, très loin du premier jet.

Pratiquement tous les intervenants ont souligné le fait que nous ayons retenu une vision large de la compétitivité, ce qui aboutit à la performance globale mentionnée par Gontran Lejeune, et le fait que nous allions vers un nouveau modèle de croissance. D'ailleurs, le titre résume parfaitement la tonalité générale du projet d'avis.

Deuxième point unanimement souligné : l'État stratège et la réindustrialisation, avec la volonté de maintenir l'attractivité des territoires. Laurence Hézard a souligné ce point.

Troisième point : non pas le capital humain mais le potentiel humain. Je réponds à David Gordon-Krief sur le choix des quatre titres au niveau des propositions. Nous avons mis d'abord les objectifs à long terme ; il ne le conteste pas. Après, il a dit qu'il aurait mis d'abord, de préférence, le potentiel humain, puis la recherche et l'innovation, puis l'environnement.

Nous avons commencé par l'environnement parce que, dans le constat sur les forces et faiblesses de l'économie française, nous avons commencé par l'environnement et nous avons poursuivi par l'analyse de l'appareil productif. Nous avons donc respecté la même logique au niveau des propositions.

Nous avons d'abord parlé de l'environnement. Puis, lorsque nous sommes passés à l'appareil productif, nous avons commencé par le potentiel humain, pour terminer par la recherche et l'innovation.

Au niveau des points de détail, je souhaite répondre au représentant des étudiants.

J'ai réintroduit l'apprentissage au niveau du doctorat. Pierre-Louis Dubois était présent tout à l'heure ; il m'avait fait remarquer que l'apprentissage n'était pas prévu au niveau des doctorats.

Au niveau de la TVA sociale, l'un des intervenants a fait allusion à un *dissensus*. Début septembre, lorsque j'avais envoyé l'avant-projet d'avis, j'avais suggéré une novation, Monsieur le Président. J'avais dit que, sans doute, deux points ne feraient pas consensus dans la section : le double taux d'IS et la TVA sociale. Il est vrai que, dans mon avant-projet d'avis, je n'avais envisagé que le transfert sur la TVA sociale.

Je m'étais dit que, pour aboutir à un avis unanime dans la section, on prendrait l'ensemble du projet d'avis et que, après, nous sortirions deux points, avec les votes pour, les votes contre et les abstentions.

Je n'ai pas eu besoin de le faire parce que, finalement, suite aux discussions que nous avons eues, nous avons réussi à nous mettre d'accord sur un texte qui convenait à tout le monde. Ce n'est pas encore dans ce projet d'avis que vous verrez apparaître cette notion de *dissensus*.

Madame Dupuis, vous avez parlé des normes sociales et environnementales.

Au niveau de la nouvelle politique industrielle européenne que nous préconisons, nous avons fait allusion à l'importance de faire appliquer aux produits entrants dans l'Union européenne un certain nombre de normes sociales et environnementales.

Ensuite, pour le partage de la valeur ajoutée, on a ajouté le point d'interrogation car c'est un sujet qui méritera d'être largement repris.

Une personne a fait allusion au commerce avec la Chine. Je veux vous donner un chiffre : en 2009, la France a eu 9 milliards d'échanges avec la Chine, l'Allemagne 55 milliards !

Dernier point que je veux aborder : le problème avec le groupe de l'Outre-mer. Dans la proposition d'amendement proposé, au niveau des constats, des études et des projections, le groupe de l'outre-mer avait dit « *des projections et des études ont produit des résultats contradictoires* » et avait ensuite cité le pouvoir d'achat, la consommation, la compétitivité et donc la croissance.

Dans notre rédaction, nous avons sorti la compétitivité de la phrase mentionnant les études et projets. Il ne restait plus - dans cette phrase - que l'impact sur le pouvoir d'achat, la consommation et la croissance qui était négatif. On peut mettre le mot « contradictoire » si l'on met la compétitivité au milieu de la phrase mais pas si on le sort.

Au niveau de cet amendement, je regrette la façon dont s'est déroulée la séance ce matin. Il aurait été logique que nous ayons d'abord l'exposé des motifs du Président du groupe de l'Outre-mer, puis une discussion entre nous.

J'avais envisagé une solution qui aurait pu satisfaire tout le monde, qui était non pas d'aller jusqu'à une proposition d'expérimentation du dispositif qui avait été mis en place en 1994 dans les DOM-TOM ; en effet, le Président de l'Outre-mer proposait une expérimentation dans certains secteurs d'activité en métropole. J'avais proposé que l'on mentionne seulement l'existence du dispositif de TVA sociale mis en place par la loi Perben en 1994.

Malheureusement, les choses ne se sont pas déroulées ainsi. La discussion a mal débuté. Le Président de l'Outre-mer a quitté la séance. Je le regrette car l'on aurait pu trouver un accord sur une rédaction plus *soft* de l'amendement en enlevant l'expérimentation au niveau de la métropole et en gardant la mention du dispositif qui a été utilisée en Outre-mer. Je regrette vraiment cet incident. Il aurait fallu conduire autrement la séance.

Je vous remercie de votre attention. Je remercie encore les membres de la section, l'administration et le Président de la section pour leur apport dans ce projet d'avis qui va devenir un avis. Il va être adopté à la quasi-unanimité, vous ne pouvez pas savoir ce que cela me fait plaisir ! Au départ, j'étais la seule à être optimiste sur la sortie de ce projet d'avis.

Je ne suis pas pessimiste par rapport à la compétitivité globale de la France. On a beaucoup d'atouts. Si nous arrivons à en faire un thème majeur et que les Français, les citoyens, s'approprient cet enjeu majeur, nous y arriverons. Et rendez-vous dans dix ans avec les comparaisons avec l'Allemagne.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Madame le rapporteur, pour votre capacité de mobilisation autour de la compétitivité que l'on doit relever.

DISCUSSION DES AMENDEMENTS

(Le texte des amendements déposés et la suite qui leur a été donnée par la section des affaires économiques sont annexés au présent compte rendu)

M. le Président. 15 amendements ont été déposés sur le projet d'avis.

Les amendements n° 1, 2, 3, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13 et 15, présentés par le rapporteur ont été adoptés sans modification.

Les amendements n° 4, 5 et 8, présentés par le rapporteur, ont été modifiés avec l'accord du déposant.

Un seul amendement (n° 14, déposé par le groupe de l'Outre-mer) n'a pas été accepté, même si chacun a pu reconnaître que la question posée par le groupe de l'Outre-mer méritait peut-être des analyses, mais dans un autre contexte.

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS

Le projet d'avis est adopté par 165 voix et dix abstentions.

(Applaudissements)

M. le Président. Il n'y a probablement que dans cette institution qu'il puisse y avoir un tel vote sur un sujet aussi conflictuel.

La parole est au Président Schilansky.

M. Schilansky, Président de la section des activités économiques. Je regrette que cet avis n'ait pas été approuvé à l'unanimité car il constitue un travail remarquable. J'ai trouvé tout à fait remarquables les commentaires et les remarques des différents groupes. Je les ai écoutés avec beaucoup d'attention et ils apportaient tous un éclairage intéressant sur ce projet d'avis.

Je souhaite m'adresser au Président Osenat : je regrette et je vous le dis directement et publiquement au nom de la section et en mon nom personnel l'incident de ce matin. Je regrette aussi la façon dont vous l'avez ressenti. C'est une leçon que nous devons tirer au niveau du CESE sur la façon de procéder. Il existe un problème.

Au-delà, la réaction ce matin de la section était plus une réaction de protection. En effet, cet avis tient lieu du miracle. La façon dont il a été élaboré est d'une extrême fragilité. Un des conseillers disait que cela ressemble au jeu du mikado. Si vous retirez quelque chose ou si vous changez quelque chose, tout s'écroule.

Les réactions des membres de la section étaient de dire, si c'est cela, nous allons changer notre vote. Par espèce de solidarité et de protection de ce qui avait été fait, les conseillers, et peut-être moi-même, avons eu une réaction de protection en laissant cet avis tel qu'il est, craignant qu'il ne soit pas voté.

Je ne veux pas rouvrir le débat, nous pourrions en parler ensemble. Je regrette une nouvelle fois ce qui s'est passé. J'espère que cela ne laissera pas de trace. Je voulais vous dire cela droit dans les yeux.

M. le Président. La parole est à Mme de Kerviler.

Mme de Kerviler, rapporteur. Je devais être inconsciente car, depuis le début, je pensais que nous arriverions à un accord sur ce projet d'avis, mais pas à l'unanimité. Par rapport à l'unanimité, je signale qu'un document sur la compétitivité a été signé en juin 2011 avec le MEDEF, la CGPME, l'UPA, la CGC, la CFDT et la CFTC. Ni FO ni la CGT n'avaient signé cet avis. Il est très important pour l'utilité de notre Conseil d'avoir pu obtenir l'unanimité - je mets de côté le groupe Outre-mer car, s'il n'y avait pas eu l'incident de ce matin, il l'aurait approuvé.

Le fait qu'au sein de ce Conseil nous ayons obtenu l'unanimité sur un sujet aussi difficile est un axe de communication important qui prouve à quel point le dialogue peut se faire de façon constructive. En tant que rapporteur, j'ai compris ce qu'était qu'élaborer un projet d'avis en prenant en compte toutes les composantes et toutes les sensibilités.

Nous avons accepté des amendements de part et d'autre et cela a été rédigé de façon intelligente. Je remercie encore mille fois les membres de la section de leur travail.

Je pense que je ne reprendrai pas d'avis pour cette mandature, parce que c'est un travail extrêmement lourd. Mais c'est vraiment une aventure formidable ! Merci du plaisir que vous m'avez apporté et de la satisfaction que j'éprouve, ce soir, de voir ce projet devenu un avis.

Je considère qu'il a été adopté à l'unanimité car, pour l'Outre-mer, il ne s'agit pas du fond. Je comprends fort bien sa position et, moi aussi, je regrette la façon dont le débat a eu lieu ce matin. Je pense que nous aurions pu trouver une solution.

(Applaudissements)

M. le Président. Madame le rapporteur, en associant nos remerciements au Président, à vous-mêmes et aux administrateurs, M. de Ratuld et M. Massip, je voudrais dire que l'unanimité qui s'est manifestée pour ce projet d'avis ne doit pas camoufler les points forts qui se sont exprimés à travers les différentes contributions des Présidents de groupe.

Votre avis est extrêmement intéressant pour susciter la réflexion d'un certain nombre de décideurs politiques. Vous avez soulevé un certain nombre de questions, peut-être plus compliquées encore. Je vous adresse toutes mes félicitations pour ce vote !

Bonne fin de journée.

La séance est levée à dix-sept heures quinze.

Prochaine séance le mardi 8 novembre à 14h30.

ANNEXES

Annexe 1 : Amendements déposés sur le sujet *La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement*

<p>Amendement n° 1</p> <p>Déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler, du groupe des personnalités qualifiées</p> <p>Page 3 - ligne 8 - remplacer « dans le sens de » par « favorisant ».</p>
<p>Amendement n° 2</p> <p>Déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler, du groupe des personnalités qualifiées</p> <p>Page 8 - lignes 15-16 - remplacer : « du risque de mise en œuvre d'une politique d'austérité pouvant freiner le développement et d'une interrogation sur l'avenir même de la construction européenne » par « <u>le</u> risque de mise en œuvre d'une politique d'austérité pouvant freiner le développement et <u>une</u> interrogation sur l'avenir même de la construction européenne ».</p>
<p>Amendement n° 3</p> <p>Déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler, du groupe des personnalités qualifiées</p> <p>Page 9 - ligne 1 - remplacer « Par ailleurs » par « Ainsi ».</p>
<p>Amendement n° 4</p> <p>Déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler, du groupe des personnalités qualifiées</p> <p>Page 11 - ligne 26 - ajouter : « Il convient ici de rappeler que les données provisoires de la CNUCED (janvier 2011) montraient un flux de 57 milliards en 2010, plaçant notre pays au 4^{ème} rang mondial ».</p>
<p>Amendement n° 5</p> <p>Déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler, du groupe des personnalités qualifiées</p> <p>Page 12 - ligne 21 - remplacer « 52 milliards » par « 53,7 milliards ».</p>
<p>Amendement n° 6</p> <p>Déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler, du groupe des personnalités qualifiées</p> <p>Page 13 - ligne 9 - remplacer « 48,3 % » par « 48,1 % ».</p>

Amendement n° 7

Déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler, du groupe des personnalités qualifiées

Page 16 - ligne 19 - remplacer « trois » par « quatre » et déplacer la parenthèse après « 2005 ».

Amendement n° 8

Déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler, du groupe des personnalités qualifiées

Page 19 - lignes 9 - 10 - mettre un point après « démographie » et lire ainsi la suite du paragraphe : « En revanche, la dégradation de la formation, l'attention que la France accorde à son industrie et la situation de ses finances publiques constituent des sujets de préoccupation (1). » [la suite sans changement]

Amendement n° 9

Déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler, du groupe des personnalités qualifiées

Page 23 - ligne 9 - supprimer « sur les salaires ».

Amendement n° 10

Déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler, du groupe des personnalités qualifiées

Page 25 - ligne 38 - remplacer « de la valeur ajoutée brute » par « de l'Excédent brut d'exploitation (EBE) en 2009 ».

Amendement n° 11

Déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler, du groupe des personnalités qualifiées

Page 25 - ligne 42 - remplacer « de la valeur ajoutée brute » par « de l'EBE ».

Amendement n° 12

Déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler, du groupe des personnalités qualifiées

Page 28 - ligne 20 - compléter ainsi le titre 1.2 : « L'État stratège et la réindustrialisation ».

Amendement n° 13

Déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler, du groupe des personnalités qualifiées

Page 31 - ligne 16 - remplacer « une large gamme de garanties » par « des garanties ».

Amendement n° 14

Déposé par le groupe de l'Outre-Mer

Page 34 - ligne 9 - après « octroyé. » supprimer le texte jusqu'à la ligne 13 et le remplacer par le texte suivant :

« Des projections et des études ont produit des résultats contradictoires sur les conséquences sur le pouvoir d'achat, la consommation, la compétitivité des entreprises et donc sur la croissance ; en outre, les effets positifs attendus ne seraient significatifs que dans un nombre réduit de branches. Des expérimentations dans certains secteurs d'activités, à l'instar du dispositif de TVA sociale mis en œuvre dans trois départements d'outre-mer par la loi du 25 juillet 1994 tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les départements d'outre-mer, pourraient être envisagées. Une hausse de la TVA, si elle n'est pas compensée par une baisse des prix à la consommation, pèsera directement sur les ménages aux bas et moyens revenus qui consomment une part plus importante de leurs revenus que ceux à haute rémunération ».

Supprimer les lignes 24 à 27.

Amendement n° 15

Déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler, du groupe des personnalités qualifiées

Page 45 - ligne 29 - remplacer « la réorientation des politiques de la concurrence » par « la réorientation de la politique de la concurrence ».

Annexe 2 : Suites données par la section des activités économiques aux amendements déposés sur le sujet *La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement*

<p>Amendement n° 1</p> <p>Cet amendement déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un avis favorable de la section. Il est ainsi rédigé :</p> <p>Page 3 - ligne 8 - remplacer « dans le sens de » par « favorisant ».</p>
<p>Amendement n° 2</p> <p>Cet amendement déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un avis favorable de la section. Il est ainsi rédigé :</p> <p>Page 8 - lignes 15-16 - remplacer : « du risque de mise en œuvre d'une politique d'austérité pouvant freiner le développement et d'une interrogation sur l'avenir même de la construction européenne » par « <u>le</u> risque de mise en œuvre d'une politique d'austérité pouvant freiner le développement et <u>une</u> interrogation sur l'avenir même de la construction européenne ».</p>
<p>Amendement n° 3</p> <p>Cet amendement déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un avis favorable de la section. Il est ainsi rédigé :</p> <p>Page 9 - ligne 1 - remplacer « Par ailleurs » par « Ainsi ».</p>
<p>Amendement n° 4</p> <p>Cet amendement déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un avis favorable de la section dans une nouvelle rédaction proposée par la section acceptée par le déposant. Il est ainsi rédigé :</p> <p>Page 11 - supprimer les lignes 17 à 29</p>
<p>Amendement n° 5</p> <p>Cet amendement déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un avis favorable de la section dans une nouvelle rédaction proposée par la section acceptée par le déposant. Il est ainsi rédigé :</p> <p>Page 12 - ligne 21 - remplacer « 52 milliards » par « 53,7 milliards en 2010 ».</p>

Amendement n° 6

Cet amendement déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un **avis favorable** de la section. Il est ainsi rédigé :

Page 13 - ligne 9 - remplacer « 48,3 % » par « 48,1 % ».

Amendement n° 7

Cet amendement déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un **avis favorable** de la section. Il est ainsi rédigé :

Page 16 - ligne 19 - remplacer « trois » par « quatre » et déplacer la parenthèse après « 2005 ».

Amendement n° 8

Cet amendement déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un **avis favorable** de la section dans une **nouvelle rédaction** proposée par la section acceptée par le déposant. Il est ainsi rédigé :

Page 19 ligne 7 - supprimer « Si »

 ligne 9 - remplacer : « et du niveau de formation de sa population » par « et du niveau de qualification de sa main-d'œuvre » - mettre un point, puis lire une nouvelle phrase : « Par contre, la formation, l'attention que la France accorde à son industrie et la situation de ses finances publiques constituent des sujets de préoccupations (1) » [la suite sans changement]

Amendement n° 9

Cet amendement déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un **avis favorable** de la section. Il est ainsi rédigé :

Page 23 - ligne 9 - supprimer « sur les salaires ».

Amendement n° 10

Cet amendement déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un **avis favorable** de la section. Il est ainsi rédigé :

Page 25 - ligne 38 - remplacer « de la valeur ajoutée brute » par « de l'Excédent brut d'exploitation (EBE) en 2009 ».

Amendement n° 11

Cet amendement déposé par le Rapporteur, Mme de Kerviler (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un **avis favorable** de la section. Il est ainsi rédigé :

Page 25 - ligne 42 - remplacer « de la valeur ajoutée brute » par « de l'EBE ».

Amendement n° 12

Cet amendement déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un **avis favorable** de la section. Il est ainsi rédigé :

Page 28 - ligne 20 - compléter ainsi le titre 1.2 : « L'État stratège et la réindustrialisation ».

Amendement n° 13

Cet amendement déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un **avis favorable** de la section. Il est ainsi rédigé :

Page 31 - ligne 16 - remplacer « une large gamme de garanties » par « des garanties ».

Amendement n° 14

Cet amendement déposé par le groupe de l'Outre-Mer a reçu un **avis défavorable** de la section. Il est ainsi rédigé :

Page 34 - ligne 9 - après « octroyé. » supprimer le texte jusqu'à la ligne 13 et le remplacer par le texte suivant :

« Des projections et des études ont produit des résultats contradictoires sur les conséquences sur le pouvoir d'achat, la consommation, la compétitivité des entreprises et donc sur la croissance ; en outre, les effets positifs attendus ne seraient significatifs que dans un nombre réduit de branches. Des expérimentations dans certains secteurs d'activités, à l'instar du dispositif de TVA sociale mis en œuvre dans trois départements d'outre-mer par la loi du 25 juillet 1994 tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les départements d'outre-mer, pourraient être envisagées. Une hausse de la TVA, si elle n'est pas compensée par une baisse des prix à la consommation, pèsera directement sur les ménages aux bas et moyens revenus qui consomment une part plus importante de leurs revenus que ceux à haute rémunération ».

Supprimer les lignes 24 à 27.

Amendement n° 15

Cet amendement déposé par le rapporteur, Mme de Kerviler (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un **avis favorable** de la section. Il est ainsi rédigé :

Page 45 - ligne 29 - remplacer « la réorientation des politiques de la concurrence » par « la réorientation de la politique de la concurrence ».

Annexe 3 : *La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement*
 Diaporama illustrant les propos de Mme de Kerviler, rapporteur



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Liberté - Égalité - Fraternité


CONSEIL ÉCONOMIQUE
 SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

CONSTAT

A – CONTEXTE DE LA SAISINE

**B – ATOUTS ET FAIBLESSES
 DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE**

2



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Liberté - Égalité - Fraternité

CONSEIL ÉCONOMIQUE
 SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Définition de la compétitivité A

La compétitivité est entendue par l'Union européenne comme la capacité d'une Nation :

- à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants,
- à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale
- dans un environnement de qualité

Conseils européens de Lisbonne (2000) et de Göteborg (2001)

3

Pour une approche globale de la compétitivité

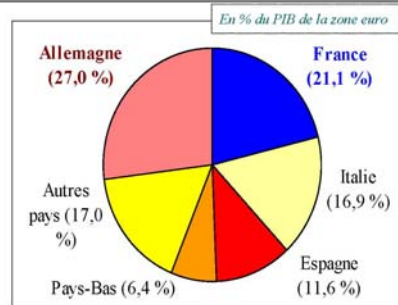
A

- Le coût des facteurs de production
- Le taux de change
- La qualité des produits, les savoir-faire professionnels
- La force de vente et le service après-vente
- L'effort de recherche et d'innovation
- L'organisation du travail et le dialogue social
- La formation continue
- Des financements à des taux acceptables
- Des politiques publiques favorables

4

Les deux principales économies de la zone euro

A



France : 3^{ème} fournisseur (derrière la Chine et les Pays-Bas) et 1^{er} client de l'Allemagne
Allemagne : 1^{er} fournisseur de biens et 1^{er} client de la France

5

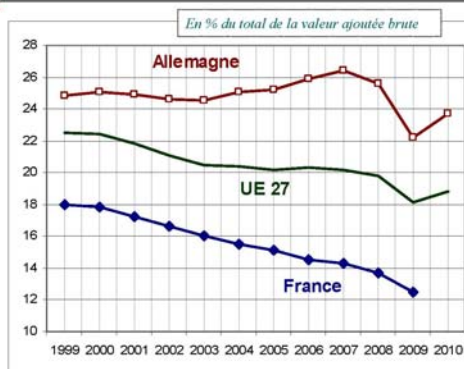
Les parts de marché à l'export dans la zone euro A

	1999	2009	Evolution 2009/1999
France	17,7 %	13,5 %	- 4,2 points
Allemagne	29,6 %	32,2 %	+ 2,6 points

Source : Eurostat

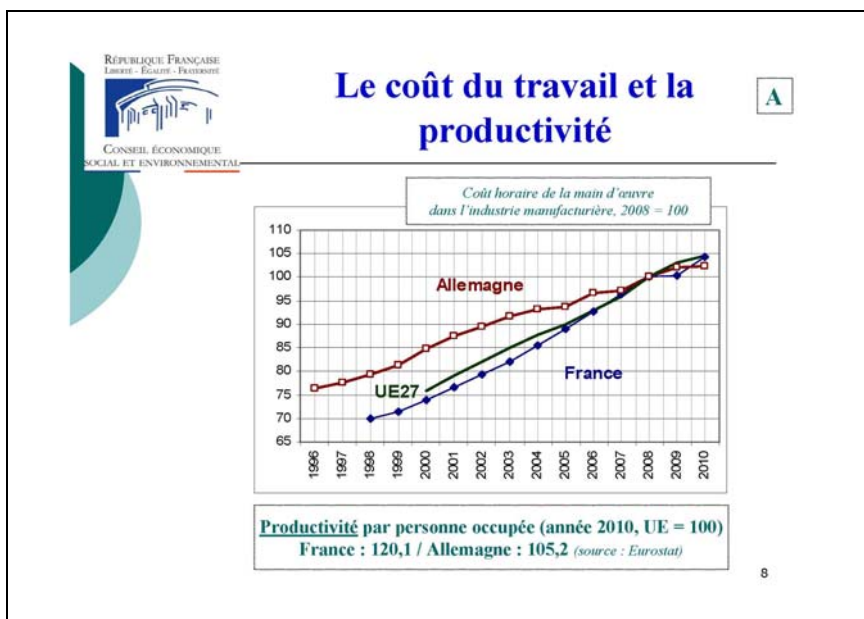
6

La part de l'industrie A



Champ : industrie (sauf construction). Source : Eurostat

7



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

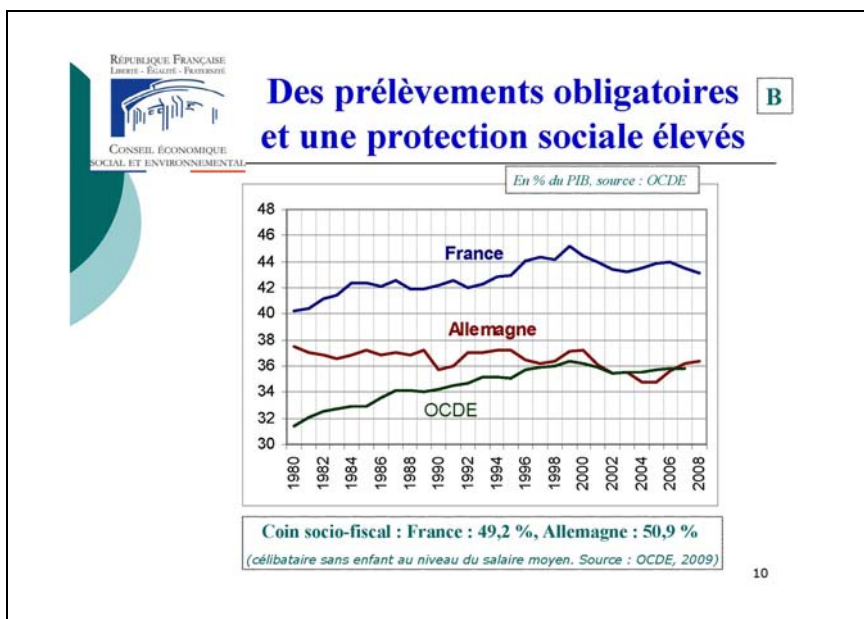
Les perspectives démographiques

B

	Population		Taux de fécondité	
	France	Allemagne	France	Allemagne
2010	65 millions	82 millions	1,98	1,36
2050	71 millions	74 millions	1,94	1,49

Source : Commission européenne

9

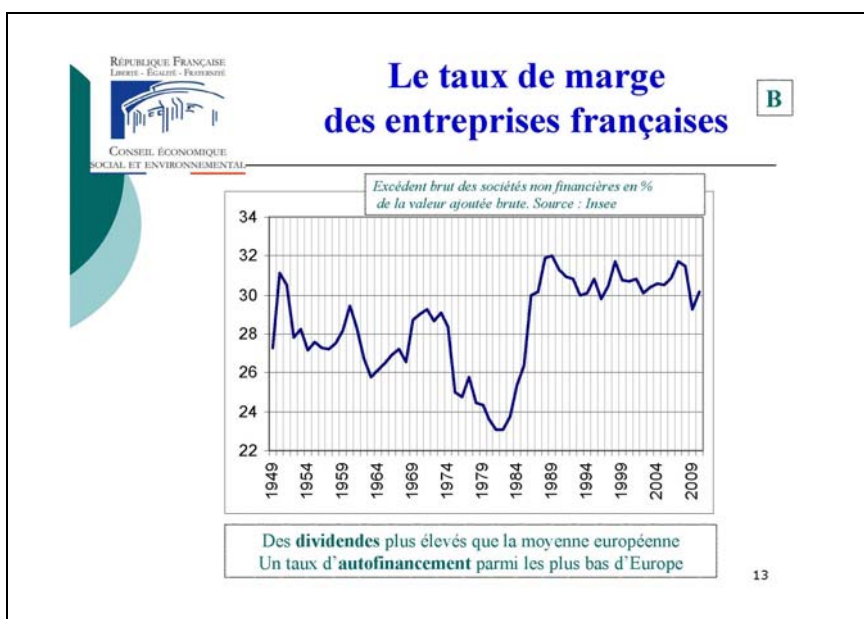
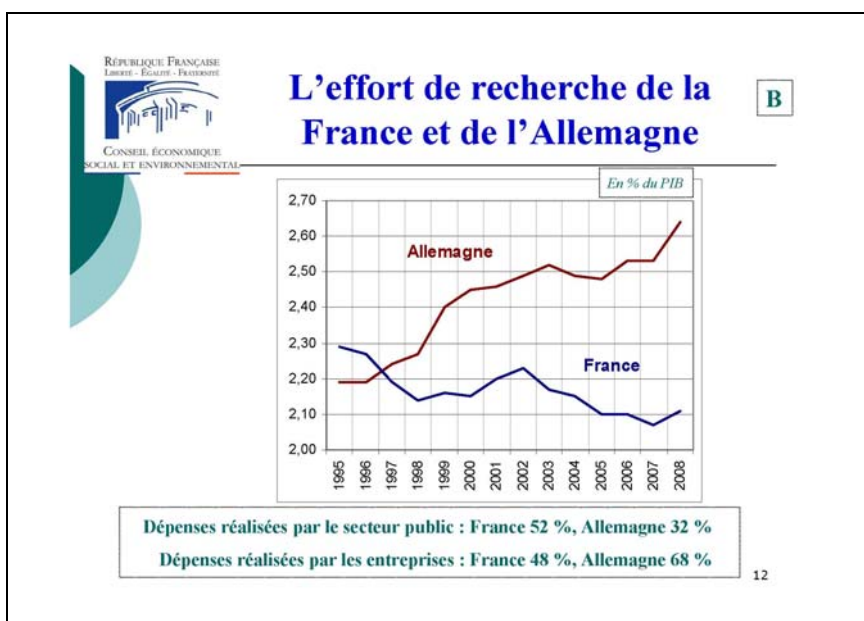


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

La structure de l'appareil productif B

Entreprises de taille intermédiaire (250 à 5 000 salariés)		Entreprises exportatrices	
France	Allemagne	France	Allemagne
4 500	10 000	92 000	364 000

11



PROPOSITIONS

C – ANTICIPER SUR LE NOUVEAU MODELE DE CROISSANCE DURABLE

14

C

- 1 – Définir des objectifs de long terme**
- 2 – Améliorer l'environnement des entreprises**
- 3 – Valoriser le potentiel humain**
- 4 – Dynamiser notre appareil de production**

15

1- Définir des objectifs de long terme

C

**Vers une croissance durable intégrant les
enjeux environnementaux**

Un Etat stratégique et la réindustrialisation

**Une véritable politique industrielle
européenne**

16

2 - Améliorer l'environnement des entreprises

C

**Un cadre renouvelé pour le financement
des entreprises**

**Moderniser les infrastructures en liaison
avec les territoires**

**Allier stabilité et évolution de
l'environnement fiscal et social**

17

3 - Valoriser le potentiel humain

C

**Renforcer l'attractivité des métiers
scientifiques et techniques**

**Le rôle essentiel de l'apprentissage et de la
formation continue**

Améliorer la gouvernance des entreprises

Vers un nouveau partage de la valeur ajoutée ?

18

4 - Dynamiser notre appareil de production

C

Consolider le tissu économique

Soutenir de nouvelles spécialisations

**Renforcer la recherche-développement et
l'innovation**

19